

MANDATURE 2014 - 2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 - 19 H 00 EN LA SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2018-144), (24) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUZ, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. HAAB, M. PEUTILLOT.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. GREAU (pouvoir à Mme HONORÉ), Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ.

Arrivée, à 20 H 00, de M. GREAU, de M. PEUTILLOT et départ de Mme VIEU-CHARIER pendant le débat organisé sur la communication Enfance / Familles de la rentrée 2018 ;

Départ, à 20 H 35, de Mme MARQUIS (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), après le vote de la délibération DAC 20180186 ;

Sortie, à 20 H 40, de Mmes KOMITES et HONORÉ, après le vote de la délibération DLH 20180238 ;

Retour, à 20 H 50, de Mmes KOMITES et HONORÉ, après le vote de la délibération DLH 20180185 ;

Départ, à 21 H 00, de Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), après le vote de la délibération DAE 20180240 ;

Sortie, à 21 H 20, de Mme CHARNOZ, après le vote de la délibération DAC 20180764 ;

Retour, à 21 H 25, de Mme CHARNOZ, après le vote de la délibération DU 20180153 ;

Départ, à 22 H 00, de Mme KOMITES (pouvoir donné à Mme TAÏEB), après le vote de la délibération DEVE 20180129 ;

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Bonsoir. Merci à toutes et à tous d'être présents pour ce Conseil d'arrondissement de rentrée. Il est un peu exceptionnel non seulement parce que vous êtes nombreux à vous être inscrits mais également parce qu'il s'agit du dernier Conseil d'arrondissement de Françoise BILLEROU qui, depuis le 10 mars 1987, a effectué toute sa carrière parisienne en mairie du 12^e arrondissement. Elle arrive de la mairie de Poitiers dans cette mairie pour occuper un poste d'adjointe administrative. Elle est alors affectée au service des Affaires générales et, plus particulièrement, sur les écoles. Le 2 mai 1994, elle est nommée dans le corps des secrétaires administratives après la réussite au concours et prend donc la tête du service des Affaires générales. Le 1^{er} octobre 2005, elle devient Directrice Générale de l'Action Sociale (DGAS) de la mairie du 12^e arrondissement. Le 1^{er} juin 2007, elle est nommée attachée au choix et reste dans son emploi fonctionnel de Directrice générale administrative, ce qui nous a permis de la garder. Le 16 avril 2015, elle est nommée attachée principal au choix. Cela fait donc 13 ans qu'elle est avec nous en mairie du 12^e arrondissement. Elle a assuré l'intérim lors du départ de nos deux Directeurs Généraux des Services (DGS), Benjamin VAILLANT et Etienne MARCHAND que certains ont pu connaître. En tout, elle aura suivi trois cycles électoraux complets. Nous mesurons tous ce que peuvent représenter plus d'une centaine de conseils d'arrondissement et des dizaines de centaines de milliers d'actes d'état civil. Je tenais à rappeler ce que peut être l'engagement d'un fonctionnaire de cette qualité dans une mairie d'arrondissement comme la nôtre. Je vous propose qu'à la fin de ce Conseil nous partagions un moment autour d'elle de manière à ce que chacun puisse saluer la qualité de son travail puisque, dans quelques jours, elle partira à la retraite. Je ne voulais pas commencer cette séance sans lui rendre un hommage. »

Applaudissements

- **DELIBERATION (12-2018-023)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 18 JUIN 2018.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Concernant l'approbation de ce procès-verbal, avez-vous des remarques ? Je soumetts à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018. »

Votants : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 18 JUIN 2018 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018.

Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU (pouvoir donné à Mme HONORÉ), M. GREGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MISSIKA (Pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

(DELIB 12-2018-145)

- **DELIBERATION (12-2018-025)** : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-146)

Débat organisé sur la communication Enfance / Familles de la rentrée 2018.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la communication sur la rentrée des familles. Nous avons souhaité que vous preniez connaissance de ce que nous avons fait en cette rentrée pour accompagner nos familles avec des enfants de 0 à 16 ans, à l'image du guide que nous avons édité cette année. Je vous propose, dans un premier temps, d'écouter les deux principaux adjoints qui ont œuvré particulièrement cette année à la préparation de cette rentrée avec les services de la mairie du 12^e arrondissement. Ensuite, je donnerai la parole à ceux qui l'ont demandée. Nous avons rattaché à cette communication une série de délibérations et un vœu qui sera présenté dans le débat.

Mme MARQUIS, vous avez la parole. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci beaucoup Mme la Maire. Avant de commencer, je tiens vraiment à remercier Françoise BILLEROU qui m'a accompagnée depuis que je suis élue à la petite enfance dans la plupart des commissions d'attribution. Je salue son travail de qualité auprès des usagers et des personnes qui travaillent aux Relais Informations Familles (RIF). Je remercie également Saleoua ARRAHAOUI responsable de RIF, qui a eu son concours d'attaché et qui va quitter la mairie. Cette journée est un peu triste pour moi.

Notre arrondissement compte plus de 18 800 familles. A la différence d'autres arrondissements, nous bénéficions d'une démographie dynamique. En 2016, nous avons eu 1 890 naissances. Notre objectif de 500 places depuis 2014 et de la diversification des modes de garde font partie des actions que nous portons quotidiennement dans les différentes délégations que compte notre mandat.

Les premières années sont déterminantes dans la vie d'un enfant et de sa famille. Développer les modes de garde et accueillir les tout-petits est une priorité de notre action en faveur des familles, qui concourt aussi à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Trouver un mode de garde adapté est l'une des premières préoccupations des parents. Progressivement, et conformément à nos engagements, plus de 500 nouvelles places d'accueil en crèche auront été créées dans le 12^e entre 2014 et 2020. Nous nous attachons également à proposer une offre d'accueil diversifiée afin de répondre au mieux aux besoins de chacun. C'est le fruit d'un travail partenarial notamment mené en lien avec les associations locales et la Caisse d'Allocations Familiales.

Accompagner les parents dans le chemin de la parentalité est aussi un axe d'intervention. Nous mettons à leur disposition de nombreux outils fournissant aide et conseil.

De nombreux chantiers en cours qui feront de 2019 l'année de la petite enfance dans le 12^e

Plusieurs chantiers de construction d'équipements petite enfance sont en cours pour atteindre, et même dépasser, l'objectif des 500 places supplémentaires en 2020.

2 319 places sont à ce jour recensées dans l'ensemble des établissements petite enfance. 440 places ont été ouvertes de 2001 à 2008, 480 de 2008 à 2014 et déjà 168 depuis le début de la présente mandature. Soit, globalement, 1 088 nouvelles places ouvertes dans le 12^e arrondissement depuis 2001.

Plusieurs opérations de construction de nouvelles crèches municipales vont s'achever en 2019 :

- la crèche de la caserne de Reuilly (66 places),
- la crèche modulaire sur le site de l'hôpital Trousseau (26, rue Arnold Netter - 25 places),
- le chantier de restructuration de la crèche Lamblardie (66 places reconstituées),
- le chantier de restructuration de la Pierre Bourdan (55 places reconstituées et 44 nouvelles places),
- le chantier de restructuration du jardin d'enfants Édouard Robert (15 places 0-3 ans et 25 places 3-6 ans).

Le partenariat Ville/AP-HP est désormais concrétisé et permet, en 2018, d'offrir 20 places dans les crèches hospitalières Trousseau et Saint-Antoine dans le 12^e avec l'objectif de 50 places en 2020. Ces places permettent un accueil adapté des enfants dont les parents travaillent en horaires décalés grâce à la plus grande amplitude horaire des crèches hospitalières.

Une extension des agréments de structures récentes (Charolais et Gravelle) permet d'offrir 12 places supplémentaires aux familles dès la rentrée 2018.

Les partenaires associatifs de la Ville de Paris ne sont pas en reste avec la réouverture en 2019 de :

- la crèche Kangourou Chevreuil (39 places + création de 21 places),
- la nouvelle crèche d'ABC Puériculture, rue de Citeaux (99 places),
- la nouvelle crèche Driancourt de la Maison des bout'chou (20 places),
- le multi-accueil de la Fondation Rothschild sur le site Lamblardie (96 places).

Soit un total de 459 places supplémentaires attendues en 2018/2019 et d'ici la fin de la mandature, nous permettant d'envisager un élargissement très important des capacités d'accueil de la petite enfance, bien au-delà de l'objectif fixé en 2014. Nous devrions être à environ 560 places supplémentaires.

Des travaux pour entretenir les équipements petite enfance du 12^e arrondissement

Plusieurs opérations d'entretien et de rénovation des crèches municipales ont été conduites au cours de l'été. 140 000 € ont ainsi été investis pour réaliser, notamment, de nouveaux aménagements de sécurité (visiophones, portes d'entrée...). Des opérations d'embellissement (peintures...) et d'accessibilité ont également été effectuées.

Orienter les familles et mieux les informer sur les modes de garde

Le Relais informations familles de la mairie du 12^e arrondissement continue d'accueillir individuellement les familles pour l'ensemble des démarches relatives à la petite enfance.

Parallèlement, des réunions collectives sont organisées mensuellement pour présenter l'ensemble des modes de garde aux familles et permettre aux parents de rencontrer les professionnels de la petite enfance de l'arrondissement.

Créée en 2016, le Guide 0-16 ans de la mairie du 12^e a été mis à jour et réédité fin août 2018. Il est destiné à tous les parents pour leur présenter les nombreux services, aides et dispositifs.

Le Conseil de parents du 12^e permet de dialoguer entre parents, avec les professionnels de la Petite enfance et les élus, sur tous les sujets liés à l'accueil et à l'éveil des enfants. Nous parlons de sujets généraux. Il fait émerger des propositions et des initiatives ponctuelles d'intérêt collectif pour participer au bien-être des enfants dans les crèches. Le Conseil des parents est constitué de représentants de parents élus annuellement au sein de chaque crèche municipale de l'arrondissement. Une nouvelle élection des représentants sera organisée fin 2018.

Afin de favoriser et promouvoir les modes d'accueil individuels, un plan parisien de soutien à l'accueil individuel a été voté et contient 25 engagements qui permettent de mieux informer les familles sur cette offre, renforcer la qualité de l'accueil et faciliter les rencontres entre familles et professionnels.

Priorité transparence pour l'attribution des places en crèche

Depuis 2014, l'équipe municipale s'est attachée à renforcer encore la transparence dans l'attribution des places en crèche. La transparence fonde le rapport de confiance avec l'ensemble des habitants de l'arrondissement et garantit l'équité.

L'attribution des places en crèche est donc anonymisée lors des commissions qui se déroulent dix fois par an (tous les mois sauf l'été) et qui réunissent les professionnels de la Petite enfance ainsi que des élus de la majorité comme de l'opposition. Les places rendues disponibles, soit par un déménagement, soit par un refus lors de la commission qui a précédé, sont systématiquement réattribuées pour maintenir un fort taux d'occupation dans les crèches du 12^e.

Un rapport de la Chambre régionale des comptes de 2016 évalue très positivement la procédure d'attribution des places en crèche dans le 12^e arrondissement en affirmant « la forte préoccupation d'objectivation de la situation des familles ou des critères de priorité » dans les attributions.

Dans le même objectif, la Mairie du 12^e a signé la Charte parisienne « Priorité Transparence ». Innovation : en application de celle-ci, avec la mise en ligne du nouveau site Internet de la Mairie du 12^e, les résultats de la commission d'attribution sont désormais disponibles en ligne, ce qui facilite les démarches des familles.

En 2017, 2 107 demandes ont été présentées lors des commissions de l'année pour 942 places attribuées, soit un taux de satisfaction de 45 % (40 % en 2016), impacté cette année, temporairement par les fermetures des crèches Bourdan et Lamblardie pour travaux. Le taux d'attribution pour les deux dernières commissions avant l'été 2018 s'élève à 59 % en mai et 38 % en juin.

Aujourd'hui, nous avons attribué 168 places pour 615 dossiers présentés.

La Ville de Paris est la première ville en France pour l'accueil des tout petits avec 36 173 places d'accueil en crèche pouvant accueillir 51 % des enfants de 0 à 3 ans.

Soutenir et accompagner les familles dans la parentalité et les loisirs

Dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, une attention particulière est portée aux dispositifs permettant aux familles de partager des activités ludiques entre elles.

La Ville de Paris a souhaité créer un dispositif innovant, ludique et gratuit avec la mise en place d'une « Ludomouv » constituée d'un container rempli de jeux qui anime différents lieux de vie parisiens tels que les places ou les jardins. Ce dispositif itinérant est présent dans le 12^e arrondissement au cours de l'année durant les vacances scolaires sur la place Henri Frenay et le jardin de Reuilly.

Depuis juillet 2018, une nouvelle ludothèque est installée sur la place de la Nation et animée par des bénévoles, soutenus par l'association A l'adresse du jeu et une nouvelle « Ludomouv », animée par l'association Périscope, viendra fin septembre compléter ce dispositif au sein du 12^e dans la « rue aux enfants » Bignon.

Les parents sont nombreux, dans leur diversité, à solliciter des conseils voire un accompagnement, aux différentes étapes de l'éducation de leurs enfants ou de la vie de la famille. L'un des objectifs de la mandature est de répondre à cette demande, en lien avec l'ensemble des partenaires enfance de l'arrondissement, pour développer les espaces de dialogue et de conseils dans le 12^e.

L'association Olga SPITZER maintient son service de médiation familiale et de soutien à la parentalité dénommé « Espace Famille Médiation » (EFM). Un médiateur familial favorise ainsi, par l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication entre les parents et l'organisation de la vie familiale après la séparation, notamment en ce qui concerne le maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents.

L'action du centre social « Relais 59 », en partenariat avec la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) et un réseau d'associations locales, a permis de constituer un réseau de partenaires locaux ouvert aux parents. Il anime des temps de rencontre sur la vie scolaire au collège Jules Verne et au collège Paul Verlaine pour développer le dialogue entre parents et les amener à échanger sur leurs besoins. Les parents d'élèves de CM2 de l'école Bercy sont également invités à rejoindre cette dynamique.

Le Café des parents, organisé par Mom'Frenay, les bibliothécaires du 12^e et le CLAP-Passage des tout-petits, permet la tenue régulière de réunions entre parents sur différents sujets liés à l'enfance et à la parentalité.

La politique Enfance et Famille est très riche. Nous travaillons en lien étroit avec la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Je tiens vraiment à vous remercier de m'avoir écoutée et je passe la parole à Mme la Maire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme MARQUIS pour cette intervention un peu longue mais nous vous pardonnons car nous avons peu d'interventions lors de cette séance sur les délibérations relatives à la politique Petite enfance. Il est important, au moins une fois dans l'année, de prendre le temps nécessaire pour exposer ce que nous faisons et qui, effectivement, nous mobilise beaucoup.

Je donne la parole à M. TOUZET pour une présentation peut-être un peu plus courte de la communication afin, ensuite, de laisser la parole à l'ensemble des élus qui se sont inscrits. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Bonsoir. Permettez-moi d'abord de partager l'émotion de ma collègue Lunise MARQUIS concernant le départ de deux personnes qui comptaient beaucoup pour nous dans le dispositif des Affaires scolaires et de la Petite enfance. L'investissement et l'expérience de Françoise BILLEROU ont été si précieux pour moi et pour nous ces dernières années.

Sans reprendre tous les éléments de la communication écrite, je vais insister sur les quelques nouveautés et sur les points de vigilance.

Je voudrais rassurer celles et ceux qui ont pu lire Le Monde il y a deux semaines qui titrait « Des maternelles en sursis à Paris » et qui insistait sur la baisse des effectifs. Ce n'est pas le cas dans le 12^e arrondissement. Dans nos écoles publiques, nous avons des effectifs scolaires stables, particulièrement en maternelle. Même si l'arrondissement n'est pas épargné par la hausse des prix de l'immobilier, il reste accueillant pour les familles. Nous avons de nouveaux programmes de logements familiaux et sociaux qui viennent entretenir la population scolaire.

J'insiste sur le fait que notre souci n'est pas d'éviter des fermetures de classes ou de classes mais plutôt de s'assurer d'avoir les capacités d'accueillir tous les enfants. Vous avez peut-être noté que cette rentrée a vu la fusion de deux écoles élémentaires (Bouton et Diderot). Celle-ci ne répondait pas à une baisse d'effectifs mais bien à des besoins pédagogiques. C'est une vieille demande de la communauté éducative sur ce quartier qui a pu être mise en œuvre.

Notre souci est d'accueillir tous les enfants. Cet été, nous avons notamment mené des travaux d'accessibilité. Nicolas BONNET et Pénélope KOMITES reparleront du vœu relatif à l'inclusion des enfants porteurs de handicap.

Accueillir tous les enfants, c'est aussi accueillir les enfants issus de familles touchées par la misère, de familles sans logement, hébergées. Nous portons une grande vigilance à scolariser ces enfants, y compris quand elles sont emmenées d'hôtel en hôtel social. Elles doivent au moins disposer d'une certaine forme de stabilité au sein des écoles publiques du 12^e arrondissement. Nous devons également nous assurer que les enfants allophones aient des possibilités d'accueil en Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants (UPE2A). A cet égard, nous avons sollicité l'Académie pour que puisse s'ouvrir une nouvelle classe d'UPE2A pour cette rentrée scolaire au sein de l'école élémentaire Gerty Archimède, située à proximité du centre d'hébergement d'urgence du bastion de Bercy.

Un investissement de 3,2 millions d'euros sans précédent dans les écoles du 12^e

J'insiste également sur l'investissement financier que nous avons fait pour les travaux dans nos écoles. Nous sommes au maximum des travaux que nous pouvons faire dans nos écoles tout en continuant à accueillir des centres de loisirs. Mener ces travaux de front exige une organisation complexe.

Les investissements pour l'entretien et la modernisation des écoles ont atteint un niveau sans précédent, qu'il s'agisse des travaux courants ou des opérations estivales. Le budget d'investissement a été doublé dans les écoles. Ce dernier répond à une volonté d'augmenter la capacité d'accueil de nos écoles, comme cela a pu être le cas avec la restructuration du groupe scolaire Bignon/Élisa Lemonnier. Je rappelle que la rue Bignon a été piétonnisée, en réponse à une forte demande émanant des parents d'élèves et à la volonté de la Maire. Aujourd'hui, nous avons une véritable « rue aux enfants ».

Dans cette communication, une délibération va permettre l'installation d'une ludothèque qui sera gérée par l'association Periscope. C'est un point important pour l'ambiance éducative au sein d'un quartier.

Les travaux de mise en polyvalence de l'école maternelle 47 Picpus sont en cours afin d'augmenter les capacités d'accueil élémentaires pour la rentrée 2019.

Dans le cadre de la stratégie de résilience adoptée par la Ville de Paris, le 12^e bénéficie de l'une des trois premières « Cour Oasis » qui a été réalisée au sein de l'école maternelle 70 Daumesnil cet été. Elle vise à répondre au défi du réchauffement climatique dont nous sommes ici convaincus qu'il s'agit d'un défi majeur. Nous essayons de nous donner les moyens d'y faire face.

Les investissements importants réalisés cet été découlent aussi de l'implication des habitants et des parents dans le budget participatif. Cette année, nous vivons la conséquence du fait qu'en 2016/2017, des projets présentés par les parents d'élèves ont été votés au budget participatif et ont permis d'accélérer considérablement la réfection des sanitaires, des réfectoires, de mener un travail sur l'insonorisation des réfectoires... Nous avons donc beaucoup de sanitaires et de réfectoires neufs en cette rentrée.

La rentrée des collégiens

Si les écoles ont bénéficié de nombreux travaux au cours de l'été, les collèves ne sont pas en reste. Plus de 960 000 € ont été investis dans plusieurs opérations.

Une vigilance particulière est apportée au projet de reconstruction du lycée Paul Valéry. Cela fait plus d'un an que Mme la Maire et nous tous alertons la Présidente de la Région, Valérie PECRESSE, sur le retard dans le démarrage des travaux de la cité scolaire. Ceux-ci devaient démarrer en 2017 et la livraison était prévue pour la rentrée 2019. Ces travaux n'ont toujours pas commencé. Aucun permis de construire n'a été déposé. La Région ne nous a donné aucune réponse précise. Nous sommes inquiets. La communauté scolaire s'inquiète sur ses conditions de vie au sein de l'établissement. La Ville de Paris attend pour construire un nouveau collège et tout un projet pour ce quartier. C'est un sujet prioritaire pour nous.

Je souhaite insister sur deux enjeux qui me semblent être importants pour les mois à venir et sur lesquels je pense que nous devrions nous mobiliser collectivement.

Le premier est celui de la mixité sociale et scolaire dans nos établissements scolaires. La semaine dernière s'est tenu le lancement de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, initié par Anne HIDALGO et par le Recteur de Paris.

L'ouverture d'une concertation a d'ailleurs été annoncée sur ce sujet dans les 12^e, 13^e et 20^e arrondissements. Certes, le 12^e arrondissement ne compte pas d'établissement scolaire ghettoisé mais les inégalités restent fortes. Il existe une réelle ségrégation scolaire par endroit avec des établissements qui ont des profils de recrutement social très divers. Cette situation n'est clairement pas satisfaisante. Elle nous interpelle. Mme la Maire mobilise les élus depuis notre entrée en fonction. Comme je le répète chaque année, les écoles des quartiers populaires constituent notre priorité.

Avant l'été, nous avons échangé avec le Rectorat pour accompagner la mise en place de la carte scolaire, des ouvertures et fermetures de postes. Dans nos écoles en éducation prioritaire, toutes les classes de CP bénéficient quasiment d'un dédoublement.

Le dispositif Ville/Académie « Tous mobilisés » a été déployé à Lamoricère et Carnot en 2017/2018. Vous retrouverez le détail d'un bilan positif dans la communication écrite. Il sera étendu à cette rentrée au collège Germaine Tillon.

J'espère que ces alertes vont nous mobiliser de manière consensuelle entre tous les groupes politiques, y compris ceux qui ne sont, aujourd'hui, pas présents lors de ce Conseil d'arrondissement. La première alerte est celle de la renégociation avec l'Etat de la carte de l'éducation prioritaire qui arrive à échéance en juin 2019. Nous aurons une nouvelle carte en septembre 2019. La négociation va avoir lieu dans les mois à venir dans un contexte budgétaire de rigueur en raison de la politique libérale assumée par le gouvernement. Dans l'arrondissement, nous pouvons légitimement prétendre à obtenir un ou deux réseaux d'éducation prioritaire avec des collèges en tête de pont et des écoles qui leur sont liées. A mon sens, il faut que nous soyons vigilants collectivement à conserver, au minimum, nos sept écoles en éducation prioritaire.

La dernière alerte que je soulève concerne la concertation annoncée la semaine dernière. Celle-ci concernera particulièrement le quartier de la porte de Vincennes et de la porte de Saint-Mandé. Elle portera, notamment, sur un projet de secteur multi-collèges. Le bilan des secteurs expérimentés à la rentrée 2017 dans les 18^e et 19^e arrondissements est positif. La presse s'en est fait le relai ces derniers jours. J'ai envie de soutenir ce projet parce qu'il aura un impact positif dans le quartier si toutes les conditions nécessaires sont réunies. C'est d'ailleurs l'objet des discussions qui auront lieu. Il faudra prendre le temps d'établir un diagnostic précis, partagé et d'examiner tous les outils possibles pour améliorer la mixité sociale et scolaire, y compris dans le dialogue avec l'enseignement privé. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. TOUZET, je crois qu'il faut vous arrêter là. Vous avez fini par être plus long que votre collègue, Mme MARQUIS. Cela caractérise bien votre engagement, que tout le monde reconnaît, sur ce sujet des Affaires scolaires et périscolaires du premier comme du second degré d'ailleurs.

Je vous propose d'entrer dans le débat avec des interventions qui ne seront pas toutes aussi longues que celles de l'exécutif. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Rassurez-vous, je vais être très brève. Beaucoup de projets valent la peine d'être détaillés. Je souhaitais souligner rapidement mais solennellement l'impact de la politique de végétalisation entreprise dans les écoles depuis 2014 dans notre arrondissement. Nous n'en parlons pas assez. Nous parlons des jardins, des créations, des agrandissements mais pas de ce qui se passe dans les écoles.

Je commencerai par la plantation d'arbres. Dans le cadre d'une politique de plantations de 20 000 arbres d'ici 2020, des vergers pédagogiques sont plantés dans les écoles disposant de suffisamment de place et d'ensoleillement pour que les arbres puissent y fructifier. Cela permet de sensibiliser les enfants au rôle de la nature en ville et de la biodiversité dans le cadre, notamment, des activités périscolaires.

Dans le 12^e arrondissement, sept vergers totalisant une soixantaine d'arbres fruitiers ont été plantés depuis 2014 et trois vergers totalisant 25 arbres fruitiers seront aménagés d'ici la fin de l'année.

A côté de la création de jardins pédagogiques dans les écoles maternelles et élémentaires, encouragées par la distribution de kits de jardinage dès 2014 qui permettent d'aborder l'alimentation et la consommation durable sous un angle innovant, nous avons vu naître en 2017 un potager destiné aux enfants du groupe scolaire Bercy inspiré de potagers développés dans les pays d'Afrique : économies en eau et en énergie, associant l'agriculture, l'écologie et la découverte d'autres cultures.

Dans le cadre des Parisculteurs et d'un projet de l'association Dessine l'espoir, la terrasse de l'école de Bercy totalement stérile s'est transformée, grâce à l'apport de structures hors sol réalisées en pin Douglas et en métal, en un jardin d'expérimentations de pratiques d'agriculture durable, d'agroécologie et de permaculture d'une surface de 200 m². Un autre projet, tout aussi vertueux, sera mis en place sur le toit du collège Germaine Tillon dans le cadre du dispositif Parisculteurs. Sensibilisés par une approche pédagogique, les enfants seront associés au développement de projets d'agriculture urbaine.

Je terminerai par le projet « Ecole Oasis ». Lors des ateliers de concertation organisés pour l'élaboration du nouveau plan parisien de la biodiversité, de nombreuses voix se sont exprimées en faveur du remplacement du bitume dans les cours d'écoles par des revêtements perméables et des espaces enherbés de façon à faire de ces lieux dédiés à la détente et aux jeux des lieux de respiration, de relation avec la nature et de fraîcheur en périodes de fortes chaleurs.

La rénovation nécessaire de la cour de l'école maternelle 70 avenue Daumesnil a permis à l'école d'être dotée avec deux autres écoles parisiennes d'une cour Oasis de 700 m² répondant ainsi à l'une des actions du plan Résilience de la Ville. Les revêtements classiques, imperméables et sombres, ont été remplacés par des revêtements innovants, drainants et clairs. La place du végétal a été renforcée par la plantation d'arbres qui permettront aux enfants d'être abrités du soleil en été et qui apportera de la fraîcheur aux façades. Un jardin pédagogique a également été créé. L'eau y est mise en valeur avec la création d'une fontaine qui permettra aux enfants de se rafraîchir.

Ce modèle de cour d'école devrait être étendu progressivement aux écoles de la ville. Le programme pourrait être accéléré en transformant une quarantaine de cours à l'été 2019.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision et espérons que, bientôt, d'autres cours du 12^e arrondissement seront transformés en ce sens pour le bien des enfants. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme HONORE pour cette précision. Au-delà de votre intervention dans le débat, M. BONNET, je vous donne la parole pour que vous puissiez présenter votre vœu que nous avons attaché à cette communication, de manière à ce que les intervenants puissent donner leur position et explication de vote.»

- Vœu 122018-026 : Vœu relatif à la déprécarisation du métier d'accompagnant d'élèves en situation de handicap, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY BOSCH et Catherine VIEU-CHARIER.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris, rapporteur :

« Merci à Mme la Maire et aux adjoints pour cette présentation. Cette rentrée est une bonne rentrée. Nous le voyons sur tous les plans de la petite enfance et des plus grands. Je vois d'ailleurs les travaux de l'Université avancer place de la Nation. Le 12^e sera bientôt un arrondissement dans lequel les questions d'éducation seront centrales et je m'en réjouis.

Je voudrais insister sur plusieurs points d'amélioration. Laurent TOUZET a évoqué la création de l'Observatoire des inégalités et de la mixité scolaire. Je m'en réjouis puisqu'il s'agissait d'un vœu porté par mon groupe au Conseil de Paris. Cette instance constituée de chercheurs, du rectorat, de la Ville de Paris, permettra d'étudier l'un des phénomènes les plus inquiétants : l'évitement scolaire. Nous voyons des parents qui cherchent à tout prix à éviter d'inscrire leurs enfants dans certaines écoles. Ce phénomène est alimenté par certaines positions d'élus qui sont pour la sélection. On le voit avec ce que dit le ministre M. BLANQUER. Cela va jusqu'à l'université. Une mise en concurrence dès l'enfance entraîne des stratégies d'évitement. L'idée de revoir la carte scolaire pour, notamment, le multi-collèges est une bonne chose. Cela nous permet d'aller dans le sens de plus de mixité scolaire.

Cet évitement amène de plus en plus de parents vers le privé. Nous souhaitons voir de quelle manière nous pouvons accompagner la progression du privé dans notre arrondissement. Ophélie ROTA a posé une question tout à l'heure sur l'implantation d'une école de commerce. Je regarderai de près comment cela va se passer. Mais à travers ce permis de construire, se pose la question de l'acceptation ou non de permis de construire pour des écoles privées qui gagnent sur le public. C'est une autre question que je pose sous l'angle de la rentrée scolaire et que vous traitez sous l'angle de l'urbanisme.

A travers ce vœu, j'aborde la question des enfants en situation de handicap dans notre arrondissement. En France, nous savons que 150 000 enfants concernés n'ont actuellement pas d'accompagnement par un Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH). A Paris, ce chiffre s'élève à environ 400 enfants pour cette rentrée, selon les chiffres donnés par les associations. Ce défaut de prise en charge est lié à un manque d'effectifs croissants et à des contrats de plus en plus précaires.

Je propose que notre Conseil d'arrondissement porte les revendications des personnels des associations. »

Considérant l'ambition du projet de société inclusive prônée par les différents gouvernements depuis la publication de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Considérant le peu de moyens humains et financiers déployés par l'Etat pour mettre en œuvre cette politique, notamment au sein du ministère de l'Education nationale ;

Considérant le déficit d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) du fait de la précarité salariale à laquelle les soumettent les contrats imposés par l'Education nationale (mi-temps imposés, contrats aidés, contrat de droit public au Smic) ;

Considérant la mise en péril du projet d'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap du fait dudit déficit d'accompagnants (plus de 400 AESH manquants dans l'Académie de Paris pour la rentrée scolaire 2018-2019) ;

Considérant que des élèves en situation de handicap peuvent voir leur droit à accéder à l'école bafoué du fait de ce manque d'accompagnants ;

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12^e arrondissement demande :

Que la Maire de Paris se rapproche du Ministre de l'Education nationale pour faire sortir les AESH de la précarité en leur allouant un budget suffisamment conséquent pour vivre décemment de leur rémunération ;

Que la Maire de Paris demande au Ministre de l'Education nationale de recevoir les AESH afin d'entendre leurs revendications salariales et professionnelles :

- Instaurer des temps pleins correspondant aux heures d'enseignement obligatoires délivrées aux élèves en fonction des cycles : 24 h en maternelle-primaire, 26 h au collège et 28 h au lycée ; Les impliquer dans la concertation pour rénover le dispositif d'accompagnement des élèves en situations de handicap pour la rentrée scolaire 2019 ;

- Mettre en place des perspectives de carrière qui pérenniseront l'emploi d'accompagnant d'élèves en situation de handicap : AESH-primaire, AESH-secondaire, AESH-référent, AESH-inspecteur ; ce qui aura pour conséquence, la création du vivier d'accompagnants nécessaires à la réalisation d'un accompagnement continu auprès desdits élèves dont le droit à l'accès à la scolarisation et à la citoyenneté sera enfin respecté et appliqué, uniformément sur tout le territoire. »

Je termine mon intervention en abordant la problématique des mineurs non accompagnés. Dans les rues de Paris, beaucoup de mineurs sont confrontés à un refus d'inscription par le Recteur. Je vous alerte sur ces centaines de jeunes qui ne sont pas à l'école. Je souhaite qu'ils le soient. C'est un gage de la responsabilité et des valeurs de notre République.

Je vous remercie.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme ROTA, vous êtes inscrite dans ce débat. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. La rentrée parisienne a été marquée par des articles annonçant des fermetures d'écoles ou de classes par manque d'élèves. Notre arrondissement n'est pas directement concerné. Les aménagements d'ampleur comme la caserne de Reuilly, garde de Lyon-Daumesnil ou - à plus long terme - le quartier Bercy-Charenton devraient nous permettre de conserver une démographie plutôt dynamique.

Notre arrondissement reste aussi, selon les études, l'un des arrondissements dans lequel une famille peut encore vivre avec un enfant. Mais cela devient de moins en moins vrai, la principale raison étant le prix du logement (location et achat).

Je souhaite profiter de cette communication pour évoquer la mesure « Devoirs faits » lancée par Jean-Michel BLANQUER en octobre 2017. Samedi lors du forum des associations, nous avons pu - comme chaque année - constater le nombre important d'associations qui s'engagent dans l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs. L'éducation et la culture sont d'ailleurs les domaines les plus représentés dans le 12^e arrondissement. Cette mesure permet aux élèves d'aller en étude pour faire leurs devoirs en étant accompagnés d'un professeur, d'un personnel de collège volontaire ou d'une association. Il était important que l'Etat reprenne sa part dans l'accompagnement des élèves tout au long de leur scolarité, et cela, en dehors des heures de cours. Cette mesure sociale vise à lutter contre les inégalités qu'accroît parfois l'école.

Un autre sujet émerge en cette rentrée. Nous avons été plusieurs à évoquer la sectorisation multi-collèges qui permet de fusionner la carte scolaire de plusieurs collèges et dont l'objectif est d'obtenir une véritable mixité sociale. Il est à noter que ce manque de mixité sociale dans les collèges n'est que le reflet des inégalités sociodémographiques à l'échelle des quartiers et même des immeubles dans notre ville. La carte scolaire se devra d'y remédier l'année prochaine.

Ce dispositif est expérimenté dans les 18^e et 19^e arrondissements depuis la rentrée 2017. Un premier bilan est réalisé en ce mois de septembre. Celui-ci ne pourra être sérieusement étudié que dans trois ans, c'est-à-dire lorsque les élèves de 6^e quitteront le collège. Mais le dispositif mérite déjà notre attention et notre intérêt. Je ne savais pas que cela était officiel mais visiblement c'est le cas. Un article du Parisien a laissé entendre que le 12^e arrondissement pourrait être concerné par une future extension de la mesure.

De mon point de vue, tout ce qui doit être fait pour une réelle mixité sociale et la lutte contre les inégalités doit être soutenu. Pour cela, il faut évidemment passer par des actions éducatives, par des moyens supplémentaires pour ces établissements. Mais rien ne sera possible, ni pérenne, sans une politique de logements comportant une réelle mixité dans les programmes. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. C'est gentil d'évoquer le dispositif « Devoirs faits ». Les informations sur ce qu'il se passe dans le 12^e arrondissement m'intéressent parce que je n'arrive pas à en avoir.

Nous poursuivons les interventions. »

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Cette rentrée 2018 s'est effectivement plutôt bien passée dans notre arrondissement. Nous en sommes conscients et satisfaits. Mais nous voulions revenir sur les effectifs. Entre 2010 et 2020, Paris aura perdu 21 000 élèves. Cette année, Paris perd 3 000 élèves au sein des écoles publiques. Pendant ce temps, les académies de Créteil et de Versailles enregistrent une augmentation de leurs effectifs. Il faut aussi que nous regardions ces chiffres qui traduisent plusieurs choses.

Premièrement, je pense qu'il faut évoquer la fuite des familles de Paris provoquée par une politique en termes de logements et de déplacements qui ne leur est pas favorable. Le Maire de Paris a beau communiquer sur le fait que la capitale gagne en familles, cela ne se traduit pas toujours par une hausse des effectifs scolaires. Le problème est donc autre part. Nous en parlons ce matin en commission crèche. Le nombre de familles avec enfants était impressionnant.

Ce n'est pas moi qui vais vous dire le contraire. Nous en sommes ravis. La petite enfance a de quoi accueillir. Le 12^e arrondissement est bien pourvu. Je suis la première à être satisfaite de pouvoir assister à une commission dans laquelle nous affectons de nombreuses places en crèche. Cela fait plaisir de voir le *listing* diminuer et de pouvoir satisfaire des familles. Mais ce n'est pas toujours le cas.

Les effectifs baissent lentement mais sûrement. Il faut se poser des questions : est-ce que certains secteurs pour la petite enfance sont moins pourvus que d'autres ? Nous espérons que les travaux en cours pourront répondre à ce manque d'homogénéité. Dans les écoles, il est indispensable de se pencher sur ces questions de différences entre le privé et le public. Pourquoi ces familles partent vers le privé ?

Certains secteurs ont plus de places en crèche que de demandes. D'autres quartiers, au contraire, sont moins bien dotés. Au niveau des écoles, nous n'avons pas encore de fermetures. Nous aimerions avoir plus de détails et de chiffres. Pouvez-vous nous dire combien d'écoles dans le 12^e arrondissement atteignent ou sont sur le point d'atteindre un seuil de fermeture ? Avez-vous prévu de travailler sur la carte scolaire ? Si oui, quelles sont les premières pistes identifiées pour réorganiser cette harmonisation ? L'instance dont vous parliez tout à l'heure va-t-elle veiller à tout cela ? Nous avons besoin de plus de réponses.

Je voudrais revenir également sur la sécurité à la sortie des écoles, thème qui fait aussi partie des problématiques rencontrées par ces familles. Nous tenions à vous dire que nous apprécions qu'après de multiples relances, les rues de Bercy et de Pommard aient été dotées de ralentisseurs. Mais pourquoi n'avoir pas sécurisé le trottoir menant au collège Sainte-Clotilde ? Vous avez été alertés sur la dangerosité de ce passage piéton installé au 107 rue Reuilly pendant la durée des travaux. Nous espérons qu'une solution sera rapidement trouvée pour protéger les enfants sur le chemin de l'école et les piétons qui empruntent ce trottoir. J'espère que les enfants du privé sont traités de la même façon que ceux du public. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Excusez-moi mais la manière dont vous tenez ces propos est choquante. Le problème de sécurité au niveau de ce passage piétons concerne tout le monde. Vous sous-entendez que nous n'aurions pas sécurisé ce passage parce que c'est celui des enfants qui vont à Sainte-Clotilde. C'est bien ce que vous avez dit ? »

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Je n'ai pas dit cela de cette manière. J'ai dit que j'espérais l'absence de différence entre les écoles publiques et privées. C'est tout. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme TAVAUX, sérieusement, comment osez-vous dire cela ? »

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« C'était une question. Je passe la parole à ma voisine »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous aviez un temps de parole proportionnel au nombre d'élus dans chaque groupe. Dans votre groupe, vous êtes cinq élus, donc cinq minutes pour ce débat. Mais il s'agit d'un débat important et si vous souhaitez préciser vos propos, notamment sur votre dernière intervention, je vous laisse le temps nécessaire pour que les choses soient bien claires. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. La rentrée s'est globalement bien passée. Nous félicitons les agents et les services de la ville pour leur implication auprès de la communauté éducative. Je ne reviendrai pas sur la baisse d'effectifs mais je voudrais tout de même vous demander si des demandes de dérogations avaient été enregistrées. Je vous rappelle qu'au cours de la mandature précédente, un élu de l'opposition siégeait dans la commission au début du mois de septembre, ce qui représentait pour nous l'opportunité d'avoir une vision d'ensemble de la rentrée. Cette situation était appréciable pour des élus de l'opposition qui, bien sûr, essaient d'obtenir le maximum d'informations en une semaine. Cela facilitait également les échanges lors de ce débat.

Concernant les rythmes scolaires, la Ville de Paris a décidé de les conserver en l'état alors que 85 % des communes et des grandes villes les ont abandonnés. Nous aurions souhaité que la Maire de Paris organise une consultation des familles et de la communauté éducative. Regrouper, par exemple, les activités périscolaires le mercredi matin aurait permis de ne pas bouleverser l'organisation des familles. Cela pourrait s'inscrire dans le Plan Mercredi créé par Jean-Michel BLANQUER dès cette rentrée et qui permet de recentrer le débat sur la qualité des contenus et des ateliers pour les enfants.

La rentrée 2016 a vu le lancement du Projet Educatif Territorial (PEDT). Cette boîte à outils permet d'inciter aux valeurs républicaines. De nombreux autres dispositifs existent également. Vous en parlez d'ailleurs dans votre communication. Nous avons le budget participatif, l'action « Tous mobilisés »... Mais avez-vous un premier retour à nous communiquer sur le PEDT ?

L'expérimentation de la cour Oasis à l'école Daumesnil est une bonne chose mais c'est encore mieux lorsque l'on conserve des cours et des espaces de respiration déjà existants au lieu de les bétonner.

Cela me permet de faire une transition avec la cité scolaire Paul Valéry et de répondre à M. TOUZET. Suite aux différentes réunions qui ont eu lieu en 2018, un programme de maintenance renforcée a été élaboré par la Région. En attendant les travaux de rénovation, de nombreux travaux de maintenance (les câblages informatiques, le Wifi, le matériel, les peintures de circulation) ont été effectués cet été. Les travaux pour les sanitaires se prolongeront jusqu'à la Toussaint. Les élèves et les enseignants pourront ainsi travailler dans de meilleures conditions en attendant les grands travaux de rénovation. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Quand les grands travaux de rénovation sont-ils programmés ? M. MARGAIN, pour finir les interventions du groupe Les Républicains. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je serai très bref. Tout d'abord, je voulais reposer une question sur les budgets participatifs. J'avais compris que ceux-ci étaient à l'initiative des citoyens et qu'un certain nombre de travaux, d'engagements ou de missions étaient réalisés à leur demande. Au fur et à mesure des interventions, nous observons souvent que le budget participatif sert à faire des travaux et des agrandissements dans les écoles. Devons-nous en conclure que le budget participatif est une extension dans la politique de la Mairie ?

Je ne laisserai pas M. BONNET dire des choses sur l'enseignement privé / public et sur cette guerre très communiste. Si vous n'aviez pas organisé la pénurie de qualités dans l'enseignement public, les familles ne se trouveraient pas obligées de regarder le privé. Tous les jours, je rencontre des familles de l'arrondissement. Elles ne vont pas mettre leurs enfants dans le privé de gaité de cœur. Elles le font parce qu'elles sont à la recherche d'une autre qualité de services. Soyez très modeste sur ces sujets. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il n'y a pas de fuite vers le privé qui s'accentuerait. Je suis désolée. Cela vous plairait peut-être mais les effectifs dans le privé, premier et second degré confondus, sont stables à Paris et dans l'arrondissement.

Nous réexpliquerons la différence entre budget participatif et budget d'investissement de la Mairie d'arrondissement à M. MARGAIN car des incompréhensions sur ce sujet persistent. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Permettez-moi en tant qu'élue de Paris à la Petite enfance de remettre en exergue ce que nous avons de positif dans le 12^e arrondissement. Je tenais à accentuer la communication d'Anne HIDALGO qui portera, au prochain Conseil de Paris, sur les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et qui fait du *continuum* éducatif un des principes importants de notre nouvelle orientation. Dans le 12^e arrondissement, nous avons déjà cette habitude de présenter crèches et écoles. Voyez-y la reconnaissance de la continuité. Patrick BLOCHE et moi-même avons été peut-être inspirés de cette présentation.

Je rappelle que nous avons pour ambition de faire de Paris, la ville des familles et de toutes les familles. Tous les enfants sont accueillis et traités avec un grand intérêt et une grande qualité au sein de nos structures. Nous avons à cœur de fournir un haut niveau de service public. C'est important de le dire surtout quand on regarde ce qui se passe dans le 12^e arrondissement. Lunise MARQUIS a évoqué la création de places de crèche. Sous cette mandature, le 12^e arrondissement en comptera 500, soit 10 % de ce que nous nous sommes engagés à livrer (5 000 places). Nous sommes le premier département français en accueil de la petite enfance en structures collectives. 53 % des enfants parisiens peuvent être accueillis en accueil collectif. Nous le devons à une politique volontariste mise en place depuis 2001 de création de places. Nous continuons à la porter.

Mme MARQUIS a fait la liste de ces établissements nombreux mais je souhaite mettre l'accent sur l'ambition et l'originalité du 12^e arrondissement, toujours présent à nos côtés lorsqu'il faut innover et porter des nouvelles politiques. La crèche de la caserne de Reuilly (66 berceaux) aura une vocation d'insertion professionnelle.

Nous parlons beaucoup du Plan pauvreté. Sachez que Paris fait beaucoup en ayant, notamment, des crèches de cette nature et en travaillant avec Pôle Emploi.

Sur la crèche modulaire en bois, je souligne le fait que nous respectons le Plan Climat. La crèche Lamblardie, elle, va accueillir des enfants porteurs de handicap. Cela prouve à nouveau que le 12^e arrondissement cherche à répondre aux besoins de tous les enfants.

Notre politique se fonde également sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des familles. Vous avez parlé du RIF. C'était l'un des premiers à avoir été créé et c'est surtout l'un des premiers dans la qualité de la présentation de l'ensemble des modes de garde. Il est important que les parents puissent choisir et comprendre l'ensemble des possibilités auxquelles ils auront accès.

Vous avez évoqué le Plan de soutien aux assistantes maternelles. Il s'agit de complémentarité entre les mondes et pas de concurrence. Nous avons mené en mars dernier de nombreuses délibérations pour accentuer leur formation mais également pour mener une expérimentation avec Pôle Emploi dans le 12^e arrondissement. Pour leur formation, nous accueillerons les enfants qu'elles gardent en structure halte-garderie pour qu'elles puissent accéder à cette professionnalisation et à cette qualité d'accueil.

Je voudrais également, Mme la Maire, souligner l'engagement du 12^e arrondissement sur la transparence. Les citoyens posent souvent la problématique de la confiance. Lorsque nous évoquons le mode d'accueil de la petite enfance, des doutes apparaissent souvent. A Paris, nous sommes engagés sur la charte « Priorité Transparence ». Nous l'avons signée dès 2014. Les mairies de la majorité sont à nos côtés et l'ont signée. Je regrette fortement que cette politique de la transparence ne s'applique pas dans tous les arrondissements. Ici, au-delà des critères connus, vous êtes allés plus loin en anonymisant les dossiers. Chaque petit parisien est traité à égalité et dispose d'une place sans que l'on sache à qui l'on s'adresse. En tant qu'élue parisienne, je souhaiterais que cette mesure soit étendue à tout Paris.

Vous avez également répondu présents sur la charte QualiParis que nous avons travaillée avec les conseils des parents. Il s'agit d'améliorer le service, de toujours répondre aux attentes et aux besoins des parents. C'est un référentiel qui permet de toujours mieux accueillir l'utilisateur. Nous allons le déployer à Paris. Nous commençons par les arrondissements volontaires. Le 12^e arrondissement l'est. Je voulais vous en remercier.

Je ne peux pas terminer cette séquence sans vous inviter tous à la rencontre autour de la petite enfance que nous organisons le 12 octobre 2018 à la Mairie du 3^e arrondissement. Les parents et les élus ainsi que toutes les personnes intéressées y sont conviés. Il s'agit d'un programme autour de la priorité petite enfance pour mettre en lumière toutes les pratiques autour de l'éveil, de l'accueil de la petite enfance et tous les projets que nous portons sur l'alimentation durable. Nous avons réussi à obtenir une troisième carotte dans la labellisation Ecocert. 70 % de l'alimentation en crèche s'inscrit dans la démarche du développement durable. Cette série de rencontres va nous permettre ensuite de lancer des événements après avoir écouté les professionnels et les familles pour aller plus loin dans le sens de la priorité de la petite enfance que nous souhaitons. Je vous remercie.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme CHARNOZ d'avoir salué, notamment, l'exemplarité des agents municipaux du 12^e arrondissement mais aussi des élus dans la transparence et le traitement équitable des familles. Mme TAVAUX siège à la commission petite enfance. Je ne suis pas sûre que cela soit le cas dans toutes les mairies d'arrondissement à Paris. Je suis même sûre du contraire. Merci de l'avoir rappelé de votre point de vue désormais parisien.

Mme TAIEB, vous vous êtes également inscrite sur cette délibération pour rappeler que les familles pratiquent des activités sportives. Les établissements scolaires sont aussi accueillis dans les établissements sportifs. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je vais être rapide mais il est intéressant de faire un point sur le sport. Il est aujourd'hui évident que le sport est essentiel pour être bonne santé, grandir et se développer. Au-delà du fait que nous ayons pas mal *boosté* le sport depuis 2014 en construisant des équipements, en améliorant l'existant, en optimisant leur usage, notamment au travers des Temps éducatifs périscolaires (TEP) que nous avons recouverts, en créant des créneaux des nocturnes, il demeurerait un manque : le sport pour les moins de six ans. Des demandes et des besoins existaient mais les associations sportives soit ne souhaitaient pas, soit ne savaient pas prendre en charge les enfants de moins de six ans.

En lançant cette discussion avec les clubs sportifs, nous avons obtenu des résultats très intéressants puisque depuis cette rentrée, nous accueillons des enfants de trois à six ans pour des activités multisports sur le gymnase Daumesnil par un club prestigieux qui n'a pas à démontrer ses compétences : Paris Université Club (PUC).

Par ailleurs, une autre association, le Centre de karaté français Paris 12^e se lance également cette année dans l'accueil des enfants à partir de trois ans. Ceci va compléter la mise en place du dispositif sport familles, expérimentation initiée l'année dernière sur l'équipement Althea-Gibson qui consiste à recevoir les familles (enfants et parents) gratuitement au gymnase le dimanche matin de 10h à 12h. Le plus jeune que j'ai rencontré avait 18 mois et il était très heureux de lancer la balle et découvrir la motricité au travers de jeux avec les ballons. Cette activité est encadrée par des éducateurs sportifs de la ville de Paris. L'équipement étant situé à proximité du bastion de Bercy, il a vocation à accueillir ces enfants. Je dois dire que cette expérimentation qui nous donne grande satisfaction devra normalement nous permettre d'étendre ce dispositif à d'autres équipements. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme TAIEB de rappeler l'effort de la ville de Paris en faveur de la pratique sportive et notamment gratuite pour les familles. Cela représente une forte mobilisation de nos équipements et de nos agents qui sont nombreux à accueillir les familles à Paris.

Pour finir, je cède la parole à Mme KOMITES qui va nous dire quelques mots sur l'accueil des enfants en situation de handicap et nous donner la position de l'exécutif sur le vœu de Nicolas BONNET-OULALDJ. Je crois que des explications de vote ont également été demandées. Nous aurons donc aussi la réponse aux questions qui ont pu être posées. »

Mme Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je ne reprendrai pas les propos de mon collègue Laurent TOUZET sur ce que nous faisons pour les enfants du Centre d'hébergement d'urgence du bastion de Bercy et la nouvelle unité pédagogique pour les enfants allophones qui a été ouverte. Je crois que cela mérite à nouveau d'être souligné.

Nous avons toujours eu une politique très active pour les enfants porteurs de handicap dans cet arrondissement. Le vœu fait référence aux anciennes auxiliaires de vie scolaire mais les écoles sont accessibles à tous. Nous avons la chance d'avoir dans cet arrondissement deux ULIS qui proposent au sein des écoles Lamoricière et Wattignies un enseignement adapté pour les élèves qui le souhaitent.

Il faut, ce jour, souligner que l'accessibilité de l'école passe aussi par une adaptation bâtementaire. Ce n'est pas toujours simple dans nos écoles au regard de leurs années de construction mais la ville fait un effort extrêmement important. Je voudrais saluer mon collègue Nicolas NORDMAN qui s'occupe de ces questions et a mis en place des agendas d'accessibilité programmée. Les travaux se poursuivent avec la mise en place d'un ascenseur au groupe scolaire Bignon Lemonnier.

Concernant le vœu qui a été déposé par Nicolas BONNET, la MDPH de Paris a effectivement recensé beaucoup plus d'enfants handicapés que par le passé dans les écoles parisiennes. Nous avons aujourd'hui plus de 2 % de petits parisiens dans les écoles. Pour être accompagné, il faut ce que nous appelions autrefois des auxiliaires de vie scolaire. Aujourd'hui, la situation continue à être difficile. Elle continue à être difficile notamment parce que nous avons souvent des emplois qui sont des emplois précarisés, à mi-temps, à quart de temps.

Pour bien connaître la question et avoir travaillé sur ce sujet sous le gouvernement de François HOLLANDE puis rendu à l'époque un rapport au Premier ministre qui proposait de pouvoir faire travailler ces personnes avec un diplôme sur les temps scolaires et périscolaires, nous voyons aujourd'hui que malheureusement, ces projets ne sont plus suivis d'effets. Hélas, pendant cette rentrée, des enfants ne sont pas à l'école parce qu'ils manquent d'accompagnant ou qu'ils n'ont pas le nombre d'heures suffisant pour être accompagné. Nous pouvons avoir des accompagnants mais s'ils sont donnés pour deux ou trois par semaine au lieu des 15, 16 ou 20 heures nécessaires, un léger gap subsiste. Le nombre d'accompagnants n'est pas le seul paramètre à prendre en compte. Il faut considérer le nombre d'heures nécessaires pour que les enfants puissent effectuer leur scolarité dans une école de la République et que l'inclusion soit vraiment réelle.

Nous donnons donc un avis favorable sur ce vœu, notamment pour demander au ministre de l'Education nationale non seulement de faire le nécessaire pour que les enfants aient des accompagnants avec le nombre d'heures suffisant mais également que le gouvernement continue vraiment à travailler et à mettre en place cette réforme sur la revalorisation du statut de ces personnels. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Avant de repasser la parole à Mme MARQUIS et M. TOUZET, je vais vous donner quelques éléments de réponse sur les autres sujets. Sur le budget participatif, il s'agit de proposer sur une enveloppe de 4 M€ tous les investissements possibles à la fois dans les équipements publics de proximité, dans l'espace public, dans les espaces verts, ce qui relève de la compétence de la mairie d'arrondissement. Sur ce périmètre, les habitants déposent des projets à titre individuel, à titre collectif dans un Conseil de quartier, dans une association.

Ils ont une grande liberté pour choisir les projets qu'ils déposent et je constate avec vous que les parents d'élèves proposent souvent beaucoup de projets que nous travaillons avec eux en termes de faisabilité, de pertinence et de budget. Ensuite, ces budgets sont soumis au vote des habitants. C'est d'ailleurs le cas en ce moment, depuis quelques jours et jusqu'au 23 septembre : les habitants de cet arrondissement comme tous les Parisiens peuvent se prononcer sur les projets du budget participatif de l'arrondissement et parisiens.

Je constate avec vous que les parents d'élèves sont toujours très mobilisés pour faire voter leurs projets. Effectivement, cette année nous avons réalisé trois millions d'euros de budget de travaux, d'investissements dans nos établissements scolaires parce que les communautés éducatives sont très mobilisées. C'est le principe. Les Parisiens choisissent. Je sais que vous avez toujours un peu de mal à le comprendre mais cela ne nous empêche pas de continuer à investir dans l'ensemble de nos équipements publics pour assumer nos responsabilités. Je constate par exemple que les associations sportives sont beaucoup moins mobilisées que les associations de parents d'élèves. Pour autant, nous continuons à investir.

Cette année, par exemple, chère Fadila TAIEB, nous avons réalisé les travaux dans le gymnase Léon Mottot. Nous sommes en train de couvrir les terrains de tennis Carnot. Nous adaptions donc nos dépenses dans le budget d'investissement localisé en fonction aussi des investissements choisis par les Parisiens et les Parisiennes sur le budget participatif. Cela ne nous enlève en rien nos prérogatives et nos obligations. De toute manière, les projets qui sont soumis au vote ont préalablement été évalués comme étant pertinents. Peut-être allez-vous arriver à comprendre ce budget participatif.

Nous avons aussi investi dans l'espace public pour assurer la sécurité des cheminements piétons dans cet arrondissement. Je suis personnellement très fière que nous ayons enfin réussi à résoudre l'accès à l'école de la Brèche aux loups en élargissant le trottoir devant l'école.

La situation que vous évoquez se trouve devant le 107 rue de Reuilly. Ce sont des travaux importants de Paris Habitat. Ils vont durer deux ans et vont permettre d'améliorer le confort et la qualité de vie des habitants dans cette résidence. Ils l'ont demandé depuis longtemps. Nous avons soutenu ces travaux. Il se trouve que la base vie a été installée cet été sans que la mairie d'arrondissement ait été consultée. En revanche, comme toute installation de base vie dans l'espace public, les services de la ville l'ont été, les services du commissariat et de la préfecture de police aussi. Il se trouve que cette installation est - selon mon avis et celui de beaucoup d'habitants - dangereuse. Ces deux passages piétons ne sont pas assez sécurisés. Je me suis mobilisée dès que j'ai été avertie pour que nous changions cette situation à très court terme, à moyen et à long terme puisque nous ne pouvons pas imaginer que cela reste en l'état.

J'ai effectivement reçu un courrier de parents d'élèves de l'établissement privé à proximité. Mais au-delà de tous les parents et de tous les habitants qui m'ont sollicitée depuis ces derniers jours, sous-entendre que nous aurions laissé s'installer cette base vie devant une résidence de Paris Habitat en pensant que cela mettrait en insécurité certains enfants et pas d'autres est une accusation très grave que je comprends assez mal venant de vous. Cela dit, il s'agit d'un vrai sujet et je vous explique dans quelles conditions cette base vie a été installée et comment nous allons essayer de résoudre les problèmes de sécurité qui sont réels et qui se posent.

Sur le reste, vous avez évoqué des questions d'hétérogénéité dans l'arrondissement sur la réponse aux familles qui demandent des places en crèche et vous avez raison. Je crois que nous allons vous apporter des éléments de réponse et de commentaire sur ce sujet notamment. Mme MARQUIS, vous avez la parole.

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Comme vous le savez Mme TAVAUX puisque vous assistez aux commissions d'attribution de places en crèche, sur l'arrondissement, les parents ont une chance sur deux d'obtenir une place en crèche. Pour arriver à ce résultat, cela signifie que sur certains quartiers, ils sont malheureusement plus à une chance sur dix voire une chance sur quinze. Vous connaissez tout comme moi ces quartiers. Ils vont de la porte de Vincennes à la porte dorée. Cela forme un rectangle qui prend l'avenue du Docteur Arnold Netter jusqu'à l'avenue Daumesnil. Nous sommes ici en déficit de places en crèche.

Bien entendu, nous avons déjà fait beaucoup de choses. Nous avons créé la crèche Montera. Nous avons également acheté des places à l'hôpital Trousseau auprès de l'AP-HP pour les habitants du 12^e. Une crèche va voir le jour sur l'un des terrains de l'hôpital Trousseau en 2019. Nous avons également la crèche Kangourou Chevreuil qui va augmenter sa capacité de 21 places supplémentaires.

Mais, comme vous le savez, quand nous créons des projets municipaux, nous les créons en même temps que des projets d'habitation. Sur ce point-là, j'ai une grande interrogation sur un projet avec des crèches au niveau des terrains de Paul Valéry. Nous n'avons pas de réponse mais une structure petite enfance est prévue. Nous aurons également la crèche Debergue mais celle-ci est en suspens à cause de recours de la part d'habitants. Malheureusement, il s'agit du quartier le plus déficitaire et cette crèche de 99 berceaux aurait dû voir le jour sous cette mandature. Si la procédure s'éternise, elle ne verra pas le jour avant 2020 ou 2021. Nous avons tout fait dans ce quartier avec M. BOUIGUE pour trouver des terrains, des espaces conséquents afin de créer des places.

Sur les autres secteurs un peu déficitaires, avec les ouvertures qui vont avoir lieu, la situation sera totalement corrigée. Par exemple, au niveau de la place de la Nation, nous serons bien pourvus avec la crèche de la caserne de Reuilly qui n'accueillera pas de familles en partenariat avec Pôle Emploi. La crèche Citeaux de 99 places bénéficiera de ce partenariat. La crèche Lamblardie permettra d'atteindre une capacité totale de 166 places. Dans tout ce secteur, les parents pourront souffler et choisir quasiment leur mode de garde : crèche familiale, crèche municipale associative, crèche collective. La pression sera donc moindre sur ce quartier.

Par contre, sur le quartier le plus déficitaire, malheureusement, tant que les projets seront bloqués, la situation restera problématique. Je n'ai pas de baguette magique. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme MARQUIS. Je donne la parole à M. TOUZET pour répondre à la question de l'organisation du temps scolaire et périscolaire que Mme MONTANDON a opposée à nouveau. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais essayer d'être rapide. Mme MONTANDON, je vais vous redire ce que je vous dis chaque année depuis le début de la mandature quasiment. Vous regrettez de ne pas être en comité de dérogation. Je pense que Mme la Maire a insisté sur le fait que l'opposition municipale siège déjà dans énormément de commissions. Nous aimerions que la situation soit similaire dans les arrondissements dans lesquels vous êtes majoritaires. Ce n'est pas du tout le cas et nous avons besoin d'avoir un traitement plus équitable de l'opposition municipale qui est très, très bien traitée dans cet arrondissement quant à sa place dans les différentes commissions.

Sur les rythmes scolaires, j'insiste sur le fait que le ministre lui-même a indiqué à ses inspecteurs de l'Académie de Paris que les rythmes scolaires tels qu'ils étaient organisés à Paris fonctionnent bien et qu'il n'y avait pas lieu de les remettre en question. Ni du côté du ministère ni du côté de la ville, nous n'avons pas la volonté de remettre en question cette semaine de quatre jours et demi.

Un travail énorme a été mis en place en 2013 à Paris pour organiser des activités périscolaires de qualité afin d'accompagner ces nouveaux rythmes. J'insisterai surtout sur le fait que toutes les études montrent que la semaine sur cinq jours ou quatre jours et demi est bénéfique pour l'apprentissage scolaire des enfants. Elle n'est pas forcément bénéfique pour la vie quotidienne de tous les adultes. Cela a amené beaucoup de communes à revenir à la semaine de quatre jours. Les raisons financières peuvent être invoquées. Nous nous retrouvons dans cette situation qui est pour nous inadmissible. Nous avons une énorme inégalité territoriale en France entre les enfants en fonction de la commune dans laquelle ils sont scolarisés. Ils n'ont pas les mêmes rythmes et ils n'ont pas les mêmes conditions d'apprentissage.

Nous sommes attachés à ces rythmes. La Caisse d'allocations familiales a réalisé une étude auprès des parents qui montre que 90 % des parents sont aussi satisfaits du périscolaire à Paris. Nous n'avons finalement pas eu tant de remontées que cela des conseils d'écoles. Il n'y avait donc clairement pas lieu de relancer le débat sur les rythmes. Je ne doute pas que certains groupes voudront relancer ce débat aux prochaines élections municipales et nous verrons à ce moment-là.

Pour continuer, le dispositif « Devoirs faits » va dans le bon sens. Nous pouvons nous en féliciter. Il faut toutefois relativiser l'impact de ce dispositif qui reprend des actions qui existaient déjà mais en leur donnant une cohérence, une importance plus forte. Les moyens restent limités. Nous ne sommes donc pas surpris que les associations qui pratiquent l'accompagnement scolaire soient au moins autant sollicitées qu'avant. Il existe un besoin important que vous avez vous-même constaté.

Mme ROTA, je tiens à vous remercier de l'attention et de l'intérêt que vous avez manifestés sur les secteurs multi-collèges et la concertation que nous allons mettre en œuvre dans les semaines qui viennent.

J'ai l'impression qu'il subsiste un malentendu sur la situation des écoles, des effectifs scolaires et des relations public - privé dans l'arrondissement. D'abord, aucune école dans le 12^e n'est menacée de fermeture. Au contraire, nous ne rencontrons pas de baisse des effectifs scolaires dans le 12^e. Cette tendance est réelle à Paris mais ne touche pas le 12^e arrondissement. D'ailleurs, dans l'article du Monde, une carte montrait bien que le 12^e n'était pas concerné. Nous essayons au contraire de créer de nouvelles capacités d'accueil dans les écoles. Nous n'avons pas de baisse d'effectifs scolaires dans nos écoles publiques.

Mme TAVAUX se demandait pourquoi toutes les familles partent vers le privé. Mme la Maire a réagi tout de suite. Nous n'avons pas plus d'enfants qui vont dans le privé comparé aux années précédentes. Oui, nous remarquons de l'évitement scolaire vers le privé et cela a été évoqué. Mais ce phénomène est ancien. Il nous a toujours interpellés à Paris. Ce phénomène ne s'est pas accru. La ségrégation scolaire dans le public dans le 12^e arrondissement comme à Paris tient pour moitié à la ségrégation résidentielle et pour moitié à l'évitement vers le privé ou d'autres écoles ou collèges publics.

M. MARGAIN, vous dites que le problème vient de la pénurie de qualité dans l'enseignement public. Ce n'est pas du tout cela. Nous savons très bien que la qualité de l'enseignement public donne satisfaction aux parents. Toutes les études montrent que l'évitement vers le privé s'explique par une recherche de l'entre soi social. Les parents veulent se rassurer. Le problème principal est là, pas ailleurs. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci à tous pour vos interventions. Je crois que nous avons répondu à l'ensemble des questions. M. SEINGIER, je vous donne la parole. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Aux Républicains, nous sommes attachés au principe que les enfants en situation de handicap doivent, dans la mesure du possible, intégrer le système classique. Nous sommes favorables à ce vœu et j'en profite pour vous dire que les propos sur le 107 ne constituaient pas une attaque personnelle. Nous avons rattaché cette question à la petite enfance et c'est par le biais de l'école privée que nous avons pu la poser. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Les enfants du 107 qui vont à l'école publique ont les mêmes problèmes de sécurité. M. MOULIN, vous voulez expliquer votre vote sur le vœu. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Le problème de l'inclusion est évidemment une question importante et compliquée qui ne sera pas réglée d'un coup. Mme KOMITES l'a dit. Il s'agit d'un long travail. Je voterai bien sûr pour ce vœu. Demander des moyens supplémentaires sur cette question me paraît utile.

Je souhaiterais revenir sur les considérants. Au niveau national, j'ai entendu ce qu'a dit la ministre de la Santé comme le ministre de l'Education nationale. Ils assurent que 100 000 postes d'accompagnants sont prévus pour cette rentrée. C'est plus qu'avant. Aucun emploi aidé n'a été supprimé dans ce domaine. Nous avons remarqué une création de postes en CDD. Evidemment, la question du recrutement est un véritable sujet. D'où mon vote en faveur de ce vœu afin d'améliorer les situations des personnels. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je retiens que, malgré ces réserves, le vote est favorable. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-147 VCEU)

- DFPE 20180071 : Subvention et avenant n°2 (107 084 euros) à l'association "Générale de Familles de Paris 12" pour la Halte-garderie "Croque-Nuage" (12^e).

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-148 AVIS)

- DFPE 20180155 : Subventions (800 753 euros) et avenants avec l'association "Caramel (12^e)" pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-149 AVIS)

- DFPE 20180173 : Subvention (72 774 euros) et avenant n°2 à l'association "Origami pour la halte-garderie" (12^e).

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-150 AVIS)

- DFPE 20180177 : Subvention pour les dispositifs ludothèques à quatre associations : Florimont / Les Parques / Le Périscope / Accessijeux.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-151 AVIS)

- DASCO 20180079 : Lycées municipaux parisiens - Subventions d'équipement (52 879 euros) et subventions pour travaux d'entretien (12 063 euros).

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-152 AVIS)

- DASCO 20180083 : Subvention (5 000 euros) à l'association "Les Idées Heureuses" pour le projet "Hip Baroque Choc" pour les élèves du lycée municipal Théophile Gautier (12^e) et son annexe (4^e).

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-153 AVIS)

- DASCO 20180084 : Lycées municipaux - Subventions (67 038 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-154 AVIS)

- DASCO 20180086 : Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (814 681 euros).

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-155 AVIS)

- DASCO 20180088 : Subvention (14 300 euros) à 39 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de "l'action collégiens".

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-156 AVIS)

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'arrondissement :

- DASCO 20180041-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 237 euros), subventions d'équipement (266 618 euros), subventions pour travaux (551 925 euros).

- DASCO 20180044-G : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (10 530 809 euros).

- DASCO 20180045-G : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (2 710 049 euros).

- DASCO 20180046-G : Collèges publics-Contribution du département aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2019.

- DASCO 20180048-G : Collèges publics parisiens - Subventions (75 316 euros) au titre du budget participatif.

- DAC 20180186 : Subventions (240 000 euros) convention et avenants à conventions avec dix structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-157 AVIS)

- DLH 20180238 : Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Tout d'abord, le vœu que nous venons d'adopter n'est simplement qu'une expression des revendications des associations et des préconisations du rapport de Mme Pénélope KOMITES. Cela ne peut donc pas être taxé d'être contre le gouvernement.

Sur cette délibération qui porte sur la réservation de logements dans notre parc de bailleurs sociaux pour des personnes en situation de handicap dans des logements réservés, il s'agit de la suite de la communication que nous avons eue au Conseil de Paris sur la situation de personnes en situation de handicap.

Je me félicite de cette délibération et je pense qu'elle va dans le bon sens. Dans le passé, nous avons trop tendance à dire que des personnes en situation de handicap devaient être dans des résidences spécialisées. Non, pour l'intégration et le droit à la ville de ces personnes, ils doivent avoir la possibilité de se loger dans nos résidences de bailleurs sociaux. Je me félicite aussi que le 12^e ait une possibilité de contingent. Je voulais donc poser la question de ce droit de contingent dans le 12^e.

Je voudrais alerter sur une autre situation que Mme KOMITES connaît bien. Nous avons déjà réalisé ce type d'appartements. Nous nous sommes rendu compte que nous rencontrons souvent des malfaçons. Nous avons eu besoin d'intervenir auprès d'entreprises notamment sur les systèmes adaptés à des personnes en mobilité réduite, en handicap physique lourd. Nous avons rencontré un jeune tétraplégique qui a eu beaucoup de mal avec l'ouverture de sa porte, l'interphone... Il faut donc assurer le suivi de ces situations et de ces personnes pour garantir le bien vivre dans ces appartements. Nous avons écrit plusieurs courriers, notamment à Paris Habitat, sur le suivi des travaux, l'aménagement de ces logements. Je pointe à nouveau ce détail car la qualité de vie est aussi importante que la construction. Nous allons construire et réserver des appartements mais, derrière, il faut suivre la qualité de vie de ces personnes. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme KOMITES et Mme SLAMA. »

Mme Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Mme BONNET, vous parlez des logements domotisés qui étaient totalement adaptés pour des handicaps très lourds. Nous sommes ici sur une délibération qui vise plutôt à réserver dans le parc social un certain nombre de logements dans lequel il ne faut pas forcément réaliser des travaux très importants. Nous ne sommes pas sur la même problématique. Ces logements permettent à des personnes handicapés qui n'ont pas souvent des revenus très importants de pouvoir avoir accès au logement social. Très souvent, ces logements sont fléchés vers des personnes qui ont soit des handicaps psychiques, soit des handicaps mentaux et pour qui cette solution constitue la fin de la chaîne après être sortis de structures associatives. Avec un accompagnement, ils finissent par arriver à pouvoir rentrer dans le logement social. Cela a été initié pendant la précédente mandature et s'accroît. Le sujet est toutefois un peu différent des programmes auxquels vous faites référence et qui, par ailleurs, sont d'excellents programmes de logements domotisés. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme SLAMA pour compléter. Je rappelle à M. BONNET et à ceux qui en douteraient que le contingent municipal est très faible pour être mobilisé sur la base du volontariat. Je cède la parole à Mme SLAMA qui préside la commission logement »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci beaucoup Mme la Maire. J'en profite à mon tour pour m'attrister du départ en retraite de Mme BILLEROU qui participait aussi activement aux commissions logement. Elle va beaucoup nous manquer.

Merci à M. BONNET, d'avoir mis l'accent sur cette délibération et sur ce nouveau dispositif que nous mettons en place. Les mairies d'arrondissement volontaires pourront dorénavant mobiliser une partie de leur propre contingent. Pour cela, nous allons étudier la question. Nous n'avons pas de position contre *a priori* pour réserver une petite partie de notre petit contingent.

Cette délibération est aussi l'occasion - puisque ce sujet est assez proche - de rappeler que la loi Elan de ce gouvernement a restreint la part de logements accessibles aux personnes en situation de handicap dans les constructions neuves et que malgré tout, la Maire de Paris Anne HIDALGO, a pris la décision de maintenir ses engagements : 100 % des nouveaux logements sociaux créés seront toujours accessibles aux personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un engagement important qui méritait d'être rappelé. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-158 AVIS)

- ***DLH 20180185*** : Réalisation 10, rue Taine (12^e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 17 logements sociaux (PLS) par la RIVP - Prêt garanti par la Ville (732 894 euros).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci. La dernière fois, Mme SLAMA regrettait de ne pas avoir pu nous convaincre de voter une délibération de prélèvement d'investissement dans le diffus. Vous avez une nouvelle chance de nous convaincre parce que cette délibération est assez originale.

Il est question d'acheter uniquement l'usufruit local et de revendre la partie de la nue-propriété de certains logements dans un immeuble privé, 10 rue Taine. Ce démembrement serait financé par la ville de Paris. Je trouve l'utilisation des PERL assez originale. Nous voulions des explications pour savoir si la ville de Paris réalise souvent ce type de programmes et si, au bout des 15 ans, la partie intégrale du logement ira bien à des propriétaires privés. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce montage est un peu compliqué. Il s'agit d'un dispositif de lutte contre la vente à la découpe. Mme SLAMA. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Cela me permet de faire le lien avec la communication qui vient de se dérouler sur Enfance, famille et rentrée scolaire. Beaucoup d'entre vous ont parlé du lien entre perte des effectifs des élèves dans nos établissements parisiens - excepté le 12^e - et la situation du logement. Je pense avoir trouvé la meilleure façon de vous convaincre, M. SEINGIER, de voter pour la création de logements à Paris et en particulier de logements pour tous afin de permettre de limiter cette perte du nombre d'élèves dans les classes.

Nous réalisons dès que cela est possible et notamment dans les endroits où nous sommes particulièrement déficitaires en logement social des logements sociaux. Il se trouve que cet immeuble haussmannien est de bonne facture et les travaux à engager ne sont pas très conséquents. Sans l'intervention de l'entreprise qui a acquis ces lots de copropriété, ces logements auraient été vendus à la découpe. Vous savez que nous sommes très mobilisés contre la vente à la découpe sur plusieurs dossiers dans l'arrondissement pour éviter qu'un certain nombre de familles soient mises brutalement à la porte de leur logement.

Avec ce programme d'acquisition - réhabilitation, 17 nouveaux logements sociaux verront le jour, du T1 au T3. Nous appliquons dès que cela est possible le principe de la mixité et la mixité de pallier en fait bien évidemment partie.

S'agissant du montage, le bailleur relogera au bout des 15 ans les locataires de ces logements. Pendant 15 ans, 17 logements pourront être mis au bénéfice d'habitants qui en ont cruellement besoin.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. J'espère que ces éléments d'explication vous auront convaincus de voter favorablement cette délibération. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-159 AVIS)

- DLH 20180178 : Acquisition par RSF d'un Foyer de Travailleurs Migrants de 215 logements auprès de COALLIA 20-22 rue Beccaria (12^e) - Octroi de la garantie de la Ville (3 679 157 euros) demandée par RSF.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Sur cette délibération, je m'interroge sur les parkings. Je ne suspectais pas que dans cette résidence, nous avons deux sous-sols de parking pour 68 unités. Je me demandais, dans un quartier où il manque beaucoup de parking, s'il avait été prévu une certaine mutualisation des parkings par exemple. COALLIA prévoit-elle une mutualisation après la rénovation ? La Mairie de Paris a annoncé cet été la révolution des parkings souterrains. Ainsi dans cette rénovation de parking souterrain de 68 places, est-il prévu d'équiper des bornes de recharge électrique, des places pour les auto-partage, pour les vélos, les deux roues dont le nombre a été multiplié par plus de dix ces dernières années ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, je trouve votre question tout à fait pertinente, Mme MONTANDON. Je ne suis pas sûre que nous ayons les éléments de réponse à ce stade. M. BONNET souhaitait également intervenir.

Vous avez raison. Beaucoup de nos parkings existants sont majoritairement vides parce que notre politique de déplacement permet aux familles et aux habitants parisiens de ne plus avoir de voitures. Ils sont de moins en moins nombreux à posséder une voiture. Nous devons effectivement nous interroger sur le devenir de ces espaces. Il faut peut-être mieux les ouvrir aux deux-roues. Vous avez raison. Ils encombrent de plus en plus l'espace public. Nous pouvons aussi imaginer de l'agriculture urbaine. Je sais que Pénélope KOMITES a commencé à y réfléchir à certains endroits.

J'ignore ce que le parking va devenir à cette adresse-là. Nous allons poser la question. Je ne suis pas sûre que nous le sachions déjà mais nous poserons la question. En tout cas, l'idée de la mutualisation est pertinente. Nous opérons ce travail avec nos bailleurs qui ont des parkings vides et qui arrivent à mutualiser ces parkings avec des habitants du quartier qui ne sont pas forcément locataires.»

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je ne savais pas que cette délibération allait amener un débat sur les parkings mais puisque Mme MONTANDON l'évoque, pendant ma campagne aux législatives, j'ai beaucoup sillonné le quartier et j'ai croisé des travailleurs migrants qui habitent là. Beaucoup me posaient la question d'équipements sportifs parce que ces personnes font aussi du sport. Mon collègue, Jean VUILLERMOZ, quand il était adjoint aux sports, avait réfléchi à des lieux innovants. Pourquoi pas un équipement sportif ? Mais ce n'est pas le sujet de la délibération.

Je voudrais d'abord me réjouir, Mme la Maire, du fait que nous rénovions ce foyer. C'est très important. Ce foyer n'offrait pas une qualité de vie et le véritable sujet porte sur cette rénovation.

Nous avons 215 logements avec un contingent ville de 43 logements. Encore une fois, notre politique de logement permet aussi à la ville de maîtriser et d'avoir un contingent. Je voulais me réjouir d'abord de la rénovation pour ces personnes bien souvent oubliées dans notre politique d'habitat. Au contraire, la ville est garante et se soucie aussi des travailleurs migrants. En plus, nous avons une réservation pour le 12^e. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Le 12^e n'oublie pas et accueille beaucoup de foyers de travailleurs migrants, y compris des temporaires. Mme SLAMA ou Mme PIERRE-MARIE, voulez-vous compléter ou apporter des éléments de réponse ? »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Je voulais aussi féliciter Mme MONTANDON pour sa question que je trouve particulièrement pertinente que ce soit sur le fait de mettre ces places à disposition soit de créer de l'agriculture urbaine ou un lieu sportif qui manque cruellement dans ce territoire.

Je réagis juste pour dire que je participe en tant qu'élue au conseil de concertation de ce foyer qui va devenir une résidence sociale. J'ai eu la chance de le visiter en début de mandature. Ce foyer va profiter de ces travaux parce que cette résidence est particulièrement calme malgré le nombre de personnes accueillies. Il faut également souligner une bonne intégration dans le quartier. Nous observons aussi une bonne dynamique d'animation dans ce foyer qui héberge une mixité de personnes. Le foyer accueille des jeunes et des personnes plus âgées voire des retraités migrants ainsi que quelques familles et des familles mono parentales. Il faut le souligner car nous avons toujours des craintes lorsque ce type de foyer est présent. Cela se passe ici relativement bien. J'ai donc accueilli cette délibération avec grand plaisir, les logements ayant besoin d'être rafraîchis. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme PIERRE-MARIE pour votre intervention. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-160 AVIS)

- DAE 20180069 : *Budget Participatif - Subventions (369 500 euros) conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET n'a pas besoin du micro pour dire tout le bien qu'il pense de cette délibération et du budget participatif en général. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-161 AVIS)

- DAE 20180073 : Subventions (115 000 euros) et conventions avec onze organismes
Lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Economie Sociale et Solidaire 2018.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET s'était inscrit pour nous dire à tous que nous adorons les associations qui s'engagent dans l'économie sociale et solidaire. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-162 AVIS)

- DAE 20180240 : Budget Participatif “Plus de commerces dans les quartiers populaires” - Appel à projets “coup de pouce Commerce” relatif aux projets d’investissement des commerces des quartiers populaires.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous apprécions le fait d’avoir des commerces au sein des quartiers populaires pour nous aider à améliorer la qualité de vie des habitants. Il s’agit d’un autre magnifique projet du budget participatif. Il ne parle donc pas que des écoles. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-163 AVIS)

- DJS 20180215 : Attribution de la dénomination Victor “Young” Perez au futur gymnase-pont programmé dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain de la Porte de Vincennes, avenue Courteline (12^e).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je cède la parole à Brigitte VELAY-BOSC afin qu'elle présente les quatre prochaines délibérations qui visent à permettre de rendre hommage à des hommes et des femmes qui ont honoré notre arrondissement. Je donnerai ensuite la parole à M. BONNET qui s'était inscrit sur deux de ces délibérations. Mme VELAY-BOSC. »

Mme Brigitte VELAY-BOSC, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Notre arrondissement honore depuis plusieurs années des personnes au destin exceptionnel et inscrit leur nom dans les rues du 12^e arrondissement. La première personne est Victor « Young » Perez qui était un jeune sportif juif franco-tunisien, figure mondiale de la boxe, champion de France et du monde. Cette personne a été dénoncée, puis arrêtée et internée à Drancy par la police française. Cette personne a été déportée à Auschwitz et fusillée par les nazis au cours des marches de la mort. Cela prendrait tout son sens que son nom soit attribué au futur gymnase-pont du grand projet de renouvellement urbain situé Porte de Vincennes. Ce quartier a en outre été terriblement meurtri par l'attaque terroriste antisémite du 9 janvier 2015.

Ensuite, nous avons un couple. Il s'agit de Denise et Robert Gamzon qui ont participé à la libération des villes de Ravel, Castres et Mazamet. Pour leur rendre hommage, nous proposons de donner leur nom au gymnase de la Lancette située dans la rue qui porte le même nom. Ils ont été fondateurs des éclaireurs et des éclaireuses israélites de France dont le siège était situé rue de la Durance.

Nous proposons trois personnes dans le même esprit. Il s'agit d'apposer une plaque sur l'immeuble RIVP situé 35 rue traversière où ces trois personnes habitaient : Raymond BALLETT, Octave LAMAND et Hermann SCHIPKE. Ils ont été résistants. Les nazis ont décidé de les exécuter dans une organisation d'assassinats d'une centaine de juifs communistes et anarchistes dont ils faisaient partie. Ils ont été fusillés. Raymond BALLETT l'a été le 21 septembre 1942 au mont Valérien. Octave LAMAND et Hermann SCHIPKE ont été fusillés le 15 décembre 1941. Ils habitaient tous les trois rue Traversière. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-164 AVIS)

- **DAC 20180534** : *Apposition d'une plaque commémorative en hommage au docteur Jean Carpentier 94 rue de Charenton à Paris 12^e.*

Mme Brigitte VELAY-BOSC, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« La dernière proposition concerne un médecin dont le cabinet médical est encore rue de Charenton. Son associé y travaille encore. Il s'agit du docteur Jean Carpentier. Il était installé en 1979 au 94 rue de Charenton avec le docteur qui exerce encore, Clarisse Boisseau. Ils ont participé à la vie citoyenne du quartier et ont lutté sans relâche contre la toxicomanie à une époque où il existait peu de prises en charge. Ce médecin a même été interdit d'exercer pendant un an parce qu'il avait osé attenter à la pudeur en distribuant en 1971 au lycée de France un tract dont je laisserai la teneur à Nicolas BONNET. Il a mené un sacré combat. Ce combat a ensuite été reconnu. Le docteur KOUCHNER qui était à l'époque ministre de la Santé l'a pris dans son équipe pour continuer à lutter contre ce fléau.

Nous sommes fiers d'honorer ce soir la mémoire de ces sept personnes, combattantes, engagées dans des mouvements divers et toujours tournées vers un monde plus juste. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme VELAY-BOSC. Je pense qu'il était important d'écouter les parcours de ces gens auxquels nous allons rendre hommage dans notre arrondissement. M. BONNET, vous souhaitiez compléter notamment sur le docteur Jean Carpentier. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Beaucoup d'entre nous le connaissent. Ce médecin a écrit un livre que je vous recommande : Carnet d'un médecin de ville. Il mettait la relation humaine au cœur de la consultation. Certaines consultations pouvaient durer 45 minutes voire une heure sans donner d'ordonnance chimique à la sortie de la consultation. Il mettait un point d'honneur à ce que tout ce qui est de l'ordre de la psychologie - la somatisation - sorte de son cabinet. Ce médecin a beaucoup formé. Il est vrai qu'il a été condamné par l'ordre des médecins, simplement pour avoir fait un tract dans lequel il disait « apprenons à faire l'amour » à la suite de l'exclusion de deux étudiants qui s'étaient embrassés en public et avaient été condamnés par l'enseignant.

A travers ces dénominations - que ce soit la plaque Jean Carpentier dans la rue de Charenton, que ce soit le gymnase Victor « Young » Perez ou les autres -, à travers ces vœux que nous avons portés ensemble, nous portons un sens, des valeurs. Je voudrais m'arrêter sur la question du racisme et de l'antisémitisme. Ces fléaux continuent à monter dans notre société. Nous ne savons pas de quoi seront faites les prochaines échéances électorales et les prochaines évolutions politiques dans notre pays.

En tout cas, lorsque nous apposons une plaque ou que nous dénommons un équipement, derrière, nous nous mobilisons sur notre histoire commune, républicaine et le sens que nous donnons pour les futures générations.

Lorsque nous inaugurons ces plaques, nous devons mener un travail avec les écoles, avec les enseignants, les conseils de quartier. Cela est très important. Il ne s'agit pas seulement de donner un nom. Derrière la vie des personnes, leur engagement, leurs valeurs, nous donnons un sens aujourd'hui.

Concernant Victor « Young » Perez, ce jeune tunisien juif a été tué par les nazis. Cela donne un sens lorsqu'on crée un gymnase Porte de Vincennes après avoir connu ce drame collectif. Il faut aller plus loin sur la question du sport aujourd'hui. Le sport est un moment fort de fraternité où tout le monde est à égalité. Pour permettre cela, il faut des moyens. Nous l'avons tous dit en ce début de conseil. Le monde sportif, même s'il n'est pas revendicatif, souffre. Les annonces qui viennent d'être faites m'inquiètent : 1 600 postes en moins au ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative, une baisse du budget de 6 % et la fin des contrats aidés.

Nous continuons à mener une politique visant à construire. Nous rénovons nos équipements. Nous rencontrons des bénévoles qui n'en peuvent plus. Le président du club de cyclisme du PCO, du fait de responsabilités administratives, se pose la question de savoir s'il va pouvoir refaire la course dans le bois de Vincennes qui est une course caritative pour les enfants de Trousseau. Voilà où nous en sommes du bénévolat aujourd'hui. J'espère que nous donnerons un cri d'alerte aussi sur la situation des bénévoles et de la vie associative, même à l'occasion de ces inaugurations. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je vous confirme qu'il s'agit du deuxième gymnase auquel nous allons donner un nom. Nous avons fait le diagnostic dans cet arrondissement. Nos gymnases s'appellent Daumesnil, Picpus, Reuilly, Diderot. Nous nous sommes dit que nous pourrions leur trouver de vrais noms comme nous l'avons fait avec Althéa-Gibson à son ouverture. Nous aurons donc peut-être l'occasion de vous proposer d'autres dénominations pour ces équipements sportifs.

Avez-vous des observations sur ces quatre délibérations ? Elles font consensus. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-165 AVIS)

- DAC 20180128 : Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association "Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique " et convention (12^e).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Cette délibération formalise notre soutien à cette association qui œuvre à la mémoire du compositeur Pierre Henry. M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je voulais profiter de cette délibération pour poser une question sur la destination du 32 rue de Toul. Si je comprends bien, tout le matériel et les équipements vont être déplacés dans un espace dédié muséal. Que devient la maison de Pierre Henry ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Avec Jean-Luc ROMERO, nous avons eu le privilège d'aller visiter cette maison et nous avons été touchés par sa veuve et l'association qui s'occupe de sa mémoire. Nous nous sommes mobilisés à ses côtés. M. ROMERO. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Depuis le début du mandat, que ce soit la Maire, Stéphanie ou Pierre-Alix qui suit particulièrement le dossier, nous avons accompagné Pierre Henry de son vivant. Nous avons même eu la chance d'avoir un concert privé de sa part. Il était inquiet concernant cette maison qu'il avait vendue à un promoteur. Ce dernier dans le contrat ne pouvait pas l'expulser jusqu'à sa mort. A partir de son décès, la maison revenait à ce promoteur qui va porter un projet. Pour l'instant, nous n'avons rien. Nous avons pris nos renseignements encore récemment et aucun projet n'a été déposé à la Mairie de Paris. Nous n'avons pas pu intervenir. Il était bien trop tard. Nous avons essayé de trouver une solution qui satisfait sa veuve. Nous avons encore reçu un *mail* dans lequel elle nous rappelle tous les hommages qui vont être rendus. Le mois d'octobre va être un mois très fort pour Pierre Henry puisque sont prévues 26 heures de musique ininterrompues. Il a créé des œuvres qui dureraient extrêmement longtemps. Cela se déroulera le 30 et le 31 octobre au théâtre de l'Athénée. Un événement est également prévu à la Gaieté lyrique le 31 octobre. La maison fermera définitivement le 31 octobre. Je sais que l'association et sa veuve sont en train de préparer un événement spécifique ce soir-là.

Le problème immobilier nous dépasse. La Mairie de Paris n'a pas encore eu à s'exprimer puisqu'aucun projet n'a été déposé à ce jour. L'œuvre de cet homme considéré comme le père de la musique électroacoustique va continuer à rayonner dans notre arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est dans les anciens locaux de la maison d'Europe et d'Orient pour ceux qui n'avaient pas retrouvé la correspondance de l'adresse. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-166 AVIS)

- DAC 20180564 : Subvention (2 300 euros) à l'association "Commune Libre d'Aligre"
au titre de l'action culturelle locale (12^e).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Tout le monde est d'accord sur cette délibération. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-167 AVIS)

- **DAC 20180764** : *Budget Participatif : Mise en œuvre du projet un 12^e ouvert sur la culture. Subvention (55 000 euros) et convention avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12^e).*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme TAVAUX. »

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« J'espère que cette fois-ci mes propos ne vont pas être déformés. Je tiens à dire que nous sommes très satisfaits de cette délibération. Je voulais juste intervenir sur le fait de transformer le 100 et surtout pour mettre en place un lieu de spectacle de 50 places. Nous nous en félicitons. Nous n'avons jamais assez de lieux pour recevoir la culture dans notre arrondissement. Nous sommes très heureux que cet aménagement supplémentaire soit ouvert sur la culture.

J'ai noté qu'il aurait vocation à accueillir différentes manifestations culturelles avec les écoles environnantes, ce qui est tout à fait judicieux, mais également des spectacles jeunes publics dans sa globalité. Je voulais revenir sur le fait de ne pas oublier le théâtre Astral du parc floral qui est très connu pour accueillir des spectacles jeune public et qui fait en ce moment appel aux dons car il est en grande difficulté.

Il est magnifique d'ouvrir d'autres structures mais il ne faut pas oublier celles existantes qui rencontrent des difficultés. Je me félicite de cette délibération. Je n'ai rien contre. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme TAVAUX. M. ROMERO, vous souhaitez peut-être dire quelques mots sur le 100 et la baisse des subventions de la Région Ile-de-France au 100 Charenton. C'est l'occasion de le rappeler. Elles ont été diminuées par deux. Vous voulez peut-être également vous exprimer sur le théâtre Astral. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci chers collègues de votre soutien. Ce projet est issu du budget participatif. Ce sont donc les citoyens qui ont voté pour ce projet. Vous l'avez dit. Il est important pour le 100 Charenton et pour les compagnies et associations extérieures qui vont pouvoir bénéficier d'une nouvelle salle. Il s'agit d'une demande récurrente. L'accueil du jeune public est aussi une demande.

Ce n'est pas en contradiction avec l'activité du théâtre Astral que nous suivons de près. Même cet été lorsque nous étions loin, nous suivions ce théâtre. Nous sommes tous très ennuyés. Un phénomène n'a pas pu être contrôlé. Après les attentats, les écoles ont arrêté d'envoyer les enfants dans ce lieu qui se trouve dans le bois de Vincennes et qui a souffert directement. La Mairie de Paris s'en est inquiété. Certains disent que nous ne donnons que 10 000 €, ce qui est déjà bien. La Région a été interpellée mais n'a pas aidé ce lieu.

Nous oublions aussi de dire que les locaux sont donnés gratuitement. Au-delà de ces locaux, des bureaux sont également donnés par la Mairie de Paris. Cela représente environ 30 000 €. Nous sommes face à un problème. Ils vont recevoir leur jugement le 21 septembre. Nous essayons de trouver des solutions mais ce théâtre n'est pas le seul à rencontrer des difficultés. Nous n'avons pas plus d'argent public aujourd'hui. Ce lieu est certes sur le territoire du 12^e mais il travaille essentiellement avec les départements qui l'entourent et notamment le Val-de-Marne. Je pense que chacun doit faire un effort. L'Etat pourrait aussi s'y intéresser enfin. Ce théâtre est certes parisien mais il a une vocation régionale. Il faut peut-être que chacun se mette autour d'une table pour éviter le drame annoncé du 21 septembre. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-168 AVIS)

- DU 20180153 : Opération d'aménagement Gare de Lyon Daumesnil (12^e) - Avis du Conseil de Paris sur l'Étude d'Impact Environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il s'agit de préparer l'avis qui sera donné par le Conseil de Paris sur cette étude d'impact. M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Nous nous étions exprimé favorablement, voire de manière enthousiaste, sur le projet de ce nouveau quartier, porté par Espaces Ferroviaires, l'agence d'aménagement de la SNCF avec une réserve sur le taux disproportionné de logements sociaux.

Je profite de cette délibération parce que nous allons entrer dans les phases d'étude. Nous partageons les points de vigilance que vous avez soulignés dans votre exposé des motifs concernant toutes les nuisances et les autres conséquences de cet important chantier. J'ai néanmoins deux questions. La première concerne la relocalisation des cars touristiques. Un site a-t-il été prévu dans le 12^e ? Nous craignons qu'il s'agisse du site de la gare de Bercy qui est déjà occupé par la gare routière des bus Ouibus et se trouve particulièrement saturée. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point ?

Sur la libération du site, nous avons noté que nous allons devoir évacuer plus de 90 000 m³ de gravats. Actuellement, la solution consiste uniquement à évacuer les gravats par camions. Je sais que vous êtes sensibilisé sur ce sujet puisque la question a été posée lors d'une réunion publique. La personne faisait valoir que plus de deux camions par heure pourraient passer. Quelle est la solution ? La SNCF ne nous rassure pas. Elle explique que la solution ferroviaire ne serait pas possible techniquement. On nous parle de saturation du réseau. Il est possible d'utiliser le ferroviaire la nuit, ce qui est déjà le cas pour certains travaux. On nous explique que le réseau ferroviaire ne serait pas relié au site du chantier. Là encore, je trouve cela surprenant. N'existe-t-il pas une solution alternative à l'utilisation des camions ? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« M. SEINGIER, vous avez peut-être raté une étape : le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris où nous avons déposé un vœu adopté à l'unanimité du Conseil du 12^e et du Conseil de Paris dans lequel nous demandions à la SNCF de revoir sa copie et notamment sur la question des camions. Vous avez raison de le dire. A l'époque, lors de cette réunion publique, nous n'avions pas exactement les détails du volume. Et le volume est en effet important. Le volume global du déblai c'est-à-dire de la démolition est estimé à 90 000 m³ dont 43 000 m³ en phase 1. Cela représente 19 000 tonnes en phase 1 dont 99 % de déchets inertes, c'est-à-dire du béton et de l'acier qui partiraient par camion rue du Charolais. Subir le passage de près de 24 camions par jour pendant une phase très longue est inadmissible. Nous avons alerté. Le vœu avait été traduit par un courrier. Je vois dans cette délibération :

« Je vous propose donc de donner un avis favorable à l'étude d'impact environnemental du projet d'aménagement tout en relevant que les points suivants méritent d'être détaillés :

- l'évacuation des déblais et déchets de chantier par voie ferrée... »

C'est le vœu que nous avons adopté. Je suppose que cette délibération nécessitera un retour de la SNCF. Sachez que mon groupe sera vigilant. Nous pensons - et nous avons consulté des experts - que la solution par voie ferrée est réalisable. Il s'agit d'une question de volonté, comme sur le fret. Ce serait une première expérimentation. Saisissons cette opportunité pour lancer ensuite une vague d'autres sujets. J'ai vu que Franprix se mettait notamment au fret fluvial avec les péniches. Faisons l'expérience dès maintenant rue du Charolais.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BONNET. M. BOUIGUE pour vous répondre à tous les deux. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« M. BONNET, vous avez rappelé que vous avez déposé dans ce Conseil un vœu en ce sens sur une étude par la SNCF d'un scénario alternatif à celui proposé aujourd'hui, à savoir l'évacuation de l'ensemble des gravats du chantier de la phase 1 via les camions qui passeraient rue du Charolais. A la suite de ce vœu, nous avons agi. Nous avons demandé à la SNCF de revoir une copie alternative. Nous l'avons déjà fait de concert dans cette salle lors d'une réunion publique pendant laquelle nous avons demandé la même chose avec la Maire. Nous l'avons redemandé de manière officielle après le vœu. Nous attendons un retour de la SNCF. Il était normal que, sans retour de la SNCF, nous soyons sur un point de vigilance dans l'étude d'impact puisqu'à ce jour, le scénario alternatif ne nous a pas été proposé.

Nous restons sur les éléments donnés initialement. Nous les entendons mais ils ne nous permettent pas de voir si une solution alternative serait possible. Le vœu qui a été déposé et que nous avons ici adopté largement a pu faire l'objet de notre action auprès de la SNCF. Tant mieux si nous arrivons à aboutir à un scénario alternatif. C'est mieux pour tout le monde y compris pour les opérateurs du chantier car ce qu'ils vont mettre en place au niveau des camions n'est ni facile ni agréable à organiser pour les personnes.

Concernant les cars de groupe que vous évoquez M. SEINGIER, à ce jour et selon moi, cette question relève de la SNCF. Elle y travaille. Nous reviendrons vers vous si nous avons des informations complémentaires sur ce point mais ce point n'a pas fait l'objet de débat.

Nous avons déjà largement eu l'occasion de parler de ce projet gare de Lyon Daumesnil lors d'un précédent Conseil. Nous sommes ici sur l'étude d'impact avec les points de vigilance qui nous semblent importants et sur lesquels la ville sera attentive.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-169 AVIS)

- DVD 20180062-1 : Développement du service de véhicules partagés (SVP) à Paris. Fixation des tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public pour les emplacements dédiés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je vous remercie Mme la Maire. Je voulais préciser qu'à l'annonce de la liquidation d'Autolib', on nous avait assuré de quelques alternatives pour que les Parisiens ne restent pas sans solution, en particulier depuis le 31 juillet où le service s'est arrêté.

Aujourd'hui, nous constatons que les opérateurs de *free floating* ne proposent que quelques centaines de véhicules. Les bornes de recharge ne sont pas utilisables pour l'instant. Le syndicat mixte Autolib' ne semble pas être en disposition de racheter le logiciel permettant de les exploiter à Bolloré. Nous imaginons que les bornes ne pourront pas être utilisées avant 2019.

Nous n'avons pas vu de stratégie globale à proposer aux 100 000 anciens abonnés d'Autolib', ni même de solution palliative à la fermeture du service. Dans cette délibération, nous avons 111 stations de deux places de stationnement dédiées à des véhicules en auto-partage. Il s'agit de location de voitures dites en boucle assurée. Cela signifie qu'il faut restituer le véhicule au même endroit. Ce n'est pas une vraie alternative à Autolib'.

D'après la communication de la Mairie de Paris, 80 % des Parisiens ne connaissent toujours pas ce service et ses 111 stations qui font, je crois, l'objet d'un abandon par leur exploitant. Les conventions avec ces sociétés expirent cet automne et sont prolongées de huit mois. La ville prévoit d'autre part de créer 1 000 places d'ici 2019 en reprenant une partie des places Autolib' aujourd'hui à l'abandon. Il apparaît que la Mairie veut confier ses bornes à des sociétés privées qui feraient moins de points de recharge accessibles aux particuliers pour leur véhicule personnel.

Nous nous apercevons que la ville a lancé un appel à concurrence avec une grille de redevance s'échelonnant de 100 € à 1 500 € selon la motorisation du type de véhicule. Si ces points se conforment à notre compréhension, nous serions appelés à voter de manière différente sur ces deux délibérés proposés : un vote défavorable sur la D62-1 et un vote favorable sur la D62-2. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Nous allons regarder s'il est possible d'avoir deux délibérés. Je n'avais pas compris que nous pouvions avoir deux votes distincts. M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Pour rappel, en juillet, nous avons eu un débat au Conseil de Paris à la suite de l'arrêt d'Autolib'. Une délibération avait été introduite au Conseil de Paris pour fixer la redevance d'occupation de l'espace public pour les véhicules en auto-partage et en *free floating*. En pratique, cette redevance permet de dispenser les véhicules de la flotte du paiement du stationnement de surface. Mon groupe avait voté contre cette délibération car elle fixait la redevance à 300 € par an. Nous avons déposé un amendement avec le groupe écologique pour l'augmenter à 600 €.

Nous avons cette nouvelle délibération. Evidemment, nous aurons le débat sur l'auto-partage. Nous sommes pour l'auto-partage et nous pensons qu'il s'agit de l'avenir pour réduire la place de la voiture en ville et notamment la propriété individuelle de la voiture pour aller vers une société du partage. Nous savons que le modèle économique de cet auto-partage évolue très vite. Il est très compliqué de savoir demain quelle offre de service nous aurons à Paris.

Cela dit, sur cette délibération, nous avons plusieurs questions. En 2015, les redevances annuelles oscillaient entre 1 500 € et 3 000 € par an et par place de stationnement. En 2018, elles s'établiraient entre 600 € et 1 500 € par place pour les véhicules hybrides thermiques si la délibération est adoptée en l'état et entre 100 € et 300 € pour les véhicules électriques. Pourquoi cette baisse de redevance ? Cela vient-il d'une demande des opérateurs ? Nombre d'entre eux à qui une redevance avait été fixée à 3 000 € en 2015 ont interrompu le service car l'équilibre économique n'était pas atteint. Les opérateurs qui sont encore aujourd'hui présents ont choisi de maintenir leur présence malgré une équation économique difficile en attendant une nouvelle grille des redevances.

Permettez-moi de revenir sur le cas Bolloré puisque, justement, le modèle économique de Bolloré nous a amené à mettre fin à notre DSP. Nous fixons à nouveau une redevance en nous disant que ceux qui avaient postulé n'étaient pas sur un bon modèle économique. En plus, nous baissions la redevance. Je pense que nous avons donc besoin d'approfondir la question. Permettez-moi d'introduire une autre question. Nous avons avec Autolib' une délégation de service public métropolitaine et donc une maîtrise par le service public notamment de la tarification et des places avec les bornes. Pour l'instant, nous n'avons aucune réflexion et aucune offre sur un nouveau service public et nous continuons à avancer sur du *free floating* privé.

Peut-être faut-il avoir un débat sur l'avenir du service public. Par ailleurs, il s'agit d'un service public métropolitain au même titre que Vélib'. Nous sommes sur une réflexion parisienne alors que nous savons très bien que les trajets des Parisiens comme des gens qui habitent en banlieue franchissent le périphérique. Je suis favorable à une solution alternative pour aujourd'hui et je suis donc pour l'auto-partage. Cependant, je pense qu'il faut avoir une réflexion sur le service public, la tarification et l'échelle métropolitaine. C'est pourquoi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. GREAU, pouvez-vous apporter quelques éléments de réponse ? »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Je voulais revenir quelques instants sur une nuance importante M. MARGAIN pour répondre à une de vos questions. Nous ne sommes pas dans un service de substitution à Autolib' mais dans un service complémentaire. Les réservations portent sur des temps beaucoup plus longs, de l'ordre de la demi-journée au minimum pour l'utilisation de ces véhicules quand, sur Autolib', les durées d'utilisation étaient de l'ordre de 35 minutes en moyenne. Nous ne sommes pas sur le même service qui est offert aux Parisiens.

Nous allons vous répondre sur la demande de vote séparé.

Ce n'est pas un service de substitution mais une amplification de ce que nous avons commencé à mener en 2015 sur l'auto-partage. M. BONNET, pour vous répondre sur la question de la modification de la grille économique, il s'agit justement de faire perdurer et amplifier ce service d'auto-partage que nous souhaitons rendre plus opérant et plus visible pour les Parisiens. Car aujourd'hui, l'un des grands manques de ce service d'auto-partage, c'est la connaissance qu'ont les Parisiens de ces services qui leur sont offerts. Nous devons adapter les équations économiques au nouveau nombre de places que nous souhaitons allouer pour permettre aux opérateurs de proposer en nombre des véhicules qui je l'espère seront utilisés par les Parisiens. Nous adaptons le modèle à l'ambition que nous fixons à cette évolution de service.

Sur la question du remplacement d'Autolib' par un service public métropolitain, je ne me prononcerai pas. En revanche, je peux vous dire que les services qui pourront remplacer en *free floating* le service apporté jusqu'à l'été par Autolib' sont en train de se déployer et notamment en commençant par le 12^e arrondissement dès le 27 septembre prochain. Plusieurs opérateurs nous ont fait part de leur souhait de rentrer dans ce dispositif de *free floating* à Paris que ce soit PSA, Daimler-Mercedes ou d'autres. Nous devrions atteindre début 2019 le millier de véhicules disponibles sur ce modèle.

Enfin, je voulais réagir sur la question métropolitaine voire francilienne. Nous sommes bien évidemment d'accord sur le fait que ces déplacements et ces services excèdent le simple cadre du périphérique. Nous avons eu connaissance du fait qu'Ile-de-France mobilités qui gère les transports en Ile-de-France a la volonté de développer un label d'auto-partage au niveau régional. Il n'interviendrait au mieux qu'en 2019. Nous avons souhaité amplifier le service SVP avant cette date et nous verrons comment nous inscrire dans ce nouveau label s'il voit le jour.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREAU pour ces éléments de réponse. Renseignements pris, nous pouvons voter cette délibération avec les deux délibérés qui la composent. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 02 voix du groupe Communiste-Front de Gauche

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-170 AVIS)

- DVD 20180062-2 : Développement du service de véhicules partagés (SVP) à Paris. Avenant n° 1 avec la société ZIPCAR et avenant n° 2 avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO aux conventions d'occupation du domaine public des stations en voirie prolongeant leur durée.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-171 AVIS)

- DVD 20180094 : 1000 places Parc Relais aux portes de Paris (12^e, 13^e, 14^e, 16^e et 17^e arrondissements) - convention de financement avec le Syndicat des Transports d'Ile de France (Ile de France mobilités).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'aimerais voir ma remarque consigner dans le procès-verbal parce que je voulais attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une initiative de la présidente de la Région Ile-de-France avec la présidente mobilité et transports. Vous avez tendance à toujours critiquer ce que la Région ne fait pas. Il serait sympathique de dire ce que la Région fait. J'en suis l'ambassadeur.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je savais bien que M. NAJDOVSKI ne résisterait pas à vous répondre. M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Il s'agit d'une bonne initiative puisque l'objectif est de créer des parkings relais pour que les gens puissent soit prendre les transports en commun soit venir en vélo et limiter la place de la voiture et donc la pollution. L'initiative est donc à mon avis très bonne. Cela dit, il s'agit simplement de 1 000 places. Ce n'est pas grand-chose. Permettez-moi de dire que nous aurions pu espérer plus. Je vois que ces places sont dans Paris.

M. MARGAIN, cela démontre qu'il s'agit d'une volonté parisienne et pas des Hauts-de-Seine, d'autres départements ou de villes dirigées par des élus de votre couleur politique qui ont sans arrêt empêché toute initiative environnementale de la ville de Paris et notamment la fermeture des voies sur berge dont les Parisiens aujourd'hui se satisfont. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Avec la Région Ile-de-France. Pardon. Finissez. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Nous voterons cette délibération mais avec une question : que représentent 1 000 places par rapport aux places estimées par le plan prévu ? Je crois que ce n'est pas beaucoup. Nous aimerions avoir des réponses sur le taux atteint. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

David GREAU pour quelques éléments de réponse et ensuite je donnerai la parole à M. NAJDOVSKI. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Je partage le fait qu'il s'agisse d'une bonne initiative. Elle est conjointe - financement compris - avec la Région Ile-de-France. Je constate comme vous qu'à l'exception d'un des sites qui est mentionné, l'ensemble des places mises à disposition le sont dans Paris *intramuros*.

Le dernier site n'est pas dans Paris *intramuros* mais dans un parking géré par la ville de Paris. Il faut donc souligner l'effort de la ville de Paris dans la mise à disposition de ces 1 000 places. Je voulais aussi rappeler un petit mot qui a peut-être échappé aux uns et aux autres dans l'exposé des motifs de cette délibération. Comme pour la délibération précédente où nous étions dans la poursuite et dans l'amplification d'une initiative que nous avons prise en 2015, il est bien noté qu'il est question de proposer dans un premier temps environ 1 000 places de stationnement et qu'en fonction de l'évaluation que nous pourrions faire du service rendu et de l'utilisation effective de ce service, nous chercherons à l'amplifier. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREAU. Je vais laisser M. NAJDOVSKI qui est à l'origine de cette délibération expliquer comment se passent les discussions très fructueuses avec la présidente de la Région Ile-de-France. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je voudrais dire à M. MARGAIN que j'ai la chance et l'honneur de représenter la Mairie de Paris au bureau du syndicat des transports d'Ile-de-France dont le nom commercial est désormais Ile-de-France mobilités. J'ai proposé il y a un an et demi ou deux ans en bureau du syndicat des transports d'Ile-de-France à la présidente du syndicat, la présidente de la Région, que nous fassions ces parkings relais aux portes de Paris en utilisant des places vacantes avec l'avantage de disposer de ces places disponibles immédiatement. Nous n'avons pas besoin de nous lancer dans des procédures extrêmement longues et compliquées de construction de parking alors que les places existent. La ville de Paris a proposé à la Région la réalisation de ces places relais. J'avais écrit en mai 2017 à la présidente d'Ile-de-France mobilités devenue présidente de la Région, Mme PECRESSE, pour formaliser cette demande. Nous avons travaillé depuis plus d'un an et nous en avons la conséquence aujourd'hui.

Cette action pragmatique, volontariste de la ville de Paris a été fructueuse. Un travail de grande qualité a été mené. Il serait bien que ce travail se fasse avec les communes situées de l'autre côté du périphérique et qui pourraient très bien elles aussi mettre à disposition des places vacantes dans leur parking pour faire des parkings relais comme l'a fait la ville de Paris. Ce serait de bon aloi.

Sur la mobilisation des 1 000 places, nous sommes limités par les financements aujourd'hui d'Ile-de-France mobilités. Ce que fait Paris s'opère dans un cadre régional défini par l'exécutif régional et l'exécutif majoritaire au sein du Conseil d'administration d'Ile-de-France mobilités. De ce point de vue-là, peut-être que M. MARGAIN pourra solliciter la présidente de la Région pour que ce programme soit renforcé comme il devrait l'être. Nous pouvons compter sur vous, je l'espère, pour avoir une réponse positive sur ce point. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous serons particulièrement attentifs à l'évaluation de ce dispositif parce que ce dispositif est censé supprimer tous les embouteillages et toute la pollution de l'air à Paris. Personnellement, j'ai quelques réserves et je vous engage par ailleurs à aller expliquer aux habitants du quartier de Bercy qu'ils font partie des portes de Paris et qu'il faudra faire venir les voitures sur les quais dans le 12^e pour aller se garer au parking. Je ne suis pas contre mais sceptique sur l'efficacité. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-172 AVIS)

- SG 20180043 : Création d'une Société par Actions Simplifiée entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau, en vue du développement de la Petite Ceinture et de la valorisation de certaines dépendances du domaine public ferroviaire.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Vous savez à quel point notre groupe se réjouit chaque fois que le projet de la petite ceinture avance. Cependant, le choix de la structure de gestion des aménagements futurs laisse quelques zones d'ombre et j'espère que vous allez pouvoir nous rassurer.

Avec la création d'une Société par actions simplifiée (SAS), il nous semble que les élus vont être dessaisis du sujet. Le Conseil de Paris pourra-t-il encore avoir quelques marges de manœuvre ? Les élus auront-ils leur mot à dire sur la programmation des projets par exemple ? Il apparaît aussi que la sélection des occupants et des concessions sera entièrement gérée par la SAS et ses membres. Il est bien indiqué que dans les missions de la SAS, elle sera chargée de la programmation opérationnelle dans le suivi des expérimentations urbaines et de leur aménagement. Il est aussi évoqué une mission d'alerte auprès de la ville de Paris. Pouvez-vous nous expliquer en quoi elle consiste ?

Il est également indiqué que quatre administrateurs de la ville siègeront. Je voulais savoir comment cela va être organisé. Techniquement, je ne vois pas comment nous pourrions avoir au moins un élu de chaque arrondissement concerné. Je pense qu'il serait bon d'avoir un élu du 12^e arrondissement. Aurons-nous au moins un élu de l'opposition pour couvrir tout Paris ?

Dans la délibération, il est aussi indiqué que la ville de Paris et la SNCF ont été accompagnées par un groupement de cabinets spécialisés en développement économique et commercial qui a mené une mission d'analyse et de recommandations entre novembre 2017 et juin 2018. Cette étude a permis de finaliser un plan d'actions opérationnel en juin 2018 qui a été présenté à chacune des mairies d'arrondissement concernées ainsi qu'au comité de pilotage partenarial dans sa forme élargie le 20 juin 2018. Je voulais savoir s'il existait une possibilité d'avoir au moins un avis pour savoir ce qu'il s'est dit dans ce comité ou si ces documents sont accessibles à l'ensemble des élus. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Vous connaissez notre position sur la petite ceinture. Elle n'a pas changé. Par contre, si j'ai bien compris, cette délibération demande une approbation pour que le Conseil d'Etat examine le projet et le valide.

La question posée au Conseil d'Etat est de savoir si une collectivité comme la ville de Paris peut constituer une SAS avec la SNCF. Je ne sais pas ce que va dire le Conseil d'Etat mais je rappelle que la petite ceinture est propriété et restera propriété de SNCF Réseaux. Je ne vois pas comment juridiquement nous allons pouvoir constituer cette SAS. Vous nous tiendrez au courant de la suite des débats sur ce sujet.

J'ai des questions pratiques. Comment la ville va gérer la période intermédiaire du point de vue de la sécurité et de la préservation des bâtiments dans le cadre d'une ouverture progressive de ses bâtiments ? Mme la Maire, vous étiez à une réunion publique au cours de laquelle la question de la sécurité et de la tranquillité est revenue fortement. Si je prends la villa du Bel-Air, il a été posé comme question à plusieurs reprises : est-ce que l'entrée qui sera traitée permettra d'éviter la venue de scooters, d'intrusions... ? Les réponses obtenues du conseiller de la Maire ne sont pas satisfaisantes. Il est aujourd'hui prévu d'aménager une rampe piétonne sans portail.

Il n'est pas prévu non plus de régulation par des agents pendant la période d'ouverture. Il est simplement question d'ouvrir et de fermer. Evidemment, tout cela ne nous rassure pas. En plus, si nous avons une période intermédiaire et que la SAS n'est pas constituée, nous n'aurons pas de gestionnaire des lieux pendant ce temps.

J'alerte aussi sur le plan qui a été donné sur les travaux et la base vie. Si je m'en réfère au plan fourni, une partie des algécos sera sur toute la villa du Bel-Air et je ne sais pas si cela a été vu en concertation avec l'association et le conseil de quartier.

Dernier questionnement : pourquoi sur le *business plan*, il n'apparaît pas la notion de risque ? Avec Autolib', cette question a été pointée. Sur la question de la possibilité d'utiliser les rails notamment pour le vélo rail, je pense que pour des raisons de gestion, l'activité ludique sportive devrait être prioritaire dans le calendrier et les échéanciers.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET pour ces questions très précises qui concernent le 12^e et une portion en particulier que vous connaissez bien. Mme HONORE pour quelques éléments de réponse. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Excusez-moi Mme MONTANDON, je n'ai pas compris toutes vos questions. J'ai compris vos questions concernant la composition du jury pour les appels à projets, le regard des élus sur les projets. Je n'ai pas entendu les autres. Excusez-moi. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Les questions concernent notamment la composition du Conseil d'administration de la SAS et la présence des élus de tous les arrondissements ou pas et de l'opposition ou pas. J'ai également noté la question : que signifie le terme de mission d'alerte ? »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« En ce qui concerne le conseil d'administration, toutes les informations qui sont disponibles sont dans la délibération et dans les pages consacrées à la note juridique mais je n'ai pas vu le nombre total d'administrateurs. Par contre, figurent effectivement des élus mais le détail n'est pas donné. Je pense que pour l'instant, c'est le principe d'une SAS qui est soumis à autorisation. Non ne rentrons toutefois pas dans le détail. Ces statuts de la SAS doivent faire l'objet de compléments. Il s'agit uniquement d'un projet. C'est le principe de la SAS qui est soumis à autorisation, pas la composition du conseil d'administration. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sur les questions plus précises de M. BONNET concernant le 12^e, vous pouvez peut-être le rassurer. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Concernant les heures d'ouverture, je pense, Nicolas, que vous avez eu des réponses. Ce seront les heures d'ouverture des parcs et jardins qui sont liées au lever et au coucher du soleil. J'ai compris que vous demandiez si les scooters auraient un statut particulier. Je comprends très bien votre question parce que nous voyons régulièrement des scooters emprunter les voies réservées aux pistes cyclables. Ils sont en totale infraction. Il n'est pas du tout prévu que les scooters puissent avoir accès à une promenade purement piétonne. Il s'agit d'une question de surveillance.

Le vélo rail est utilisé pour l'entretien de la petite ceinture. Il s'agit donc d'une priorité. C'est le mode de transport des sociétés d'entretien de la petite ceinture. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Que pouvez-vous vous dire sur la question de la concertation avec les riverains, Mme HONORE ? »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« La concertation est engagée depuis longtemps. Elle n'est pas facile puisque nous avons toujours des opposants au changement. Je suis vraiment convaincue que nous avons en plus dans le 12^e un modèle exemplaire d'associations des riverains au projet réalisé. Au niveau de la placette des meuniers, une plateforme a été réalisée. Celle-ci a eu un grand succès auprès des habitants. Nous pouvons déplorer la présence du campement à la porte de Charenton qui était concomitante à la réalisation de cet équipement mais il convient aux habitants qui sont venus nous en féliciter. Deux autres équipements sont demandés par les riverains et seront réalisés pendant les travaux de sécurisation de la promenade. Ils permettent un cheminement pour les publics. Tout cela va dans le sens de la demande majoritaire des riverains même si certains sont opposés au changement et préféreraient que rien ne change. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme HONORE pour ce bon résumé de certaines discussions que nous pouvons avoir avec les riverains. Je cède la parole à M. MOULIN puisque nous sommes souvent interrogés sur les questions de sécurité tout au long de la petite ceinture. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Nous avons effectivement beaucoup de signalements, d'inquiétudes qui se sont manifestées sur le site et qui nous sont remontées. Nous les avons pris en compte. Dans le secteur villa du Bel-Air mais ailleurs aussi, des opérations conjointes sont prévues entre la police et les agents de sécurité DPSP de la ville de Paris. Des rondes seront organisées sur site en ouverture avec des agents capables de verbaliser.

Nous demandons également un renfort de présence pour une meilleure sécurisation. Je tiens aussi à vous rassurer. Les accès sont prévus comme étant fermés à l'image des parcs et jardins de la ville. L'accès et l'ouverture au public en journée devrait - espérons-le - permettre de réguler aussi les usages. Je reste toutefois très vigilant parce que j'ai entendu beaucoup d'inquiétudes pour lesquelles il faut trouver les moyens techniques, matériels et humains pour assurer un bon fonctionnement de ce site. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Nous avons une demande d'explication de vote de notre collègue, M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Nous voterons pour cette délibération dans le 12^e arrondissement. Cependant, des questions sont posées par nos collègues des autres arrondissements. Des discussions sont en cours avec le cabinet de Mme KOMITES, avec le cabinet de M. MISSIKA, avec le cabinet de la Maire et les groupes politiques notamment sur la méthode de mise en œuvre une fois cet avis du Conseil d'Etat obtenu, sur la méthode de mise en œuvre et de choix des délégataires futurs. Des questions restent encore en suspens. Nous voterons cette délibération mais j'espère que ces discussions aboutiront d'ici le Conseil de Paris. Dans le cas contraire, il est fort probable que des vœux ou des amendements de la part du groupe écologiste pourront être portés à cette occasion. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour cette position. Je suis sûre que nous aurons l'occasion d'en rediscuter au Conseil de Paris mais également dans le 12^e pour - j'espère - rassurer les riverains sur cette ouverture progressive et cette mise en place de portion de la petite ceinture ouverte au public que nous avons été nombreux à prôner toutes ces dernières années. Nous pouvons nous réjouir collectivement de la voir se dessiner concrètement dans notre arrondissement.

Mme MONTANDON souhaite également expliquer son vote. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Je voulais vous dire qu'au vu des réponses, nous n'avons pas été complètement convaincus des éléments apportés. C'est pourquoi nous allons nous abstenir même si vous connaissez notre envie d'avancer sur la petite ceinture. Je suis très contente que M. BONNET ait amené le sujet de la sécurité de la petite ceinture puisque j'avais déposé un vœu qui avait été retoqué sur ce point. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je crois que Mme KOMITES vous donnera les éléments en Conseil de Paris. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 19 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 9 voix dont 1 pouvoir :

02 voix groupe communiste-Front de Gauche

02 voix groupe Ecologiste : Mme PIERRE-MARIE, M. TESSEIRE

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-173 AVIS)

- DDCT 20180130 : *Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations et de gestion locales 2019.*

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-174 AVIS)

- DDCT 20180131 : *Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2019.*

Votants : 28 dont 05 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 05 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-175)

Vote global des délibérations :

- DLH 20180179 : Location de divers ensembles immobiliers à ELOGIE-SIEMP - Avenant à bail emphytéotique.

(DELIB 12-2018-176 AVIS)

- DLH 20180234 : Renouvellement de garanties d'emprunts accordées par la Ville à divers prêts à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (70 800 557 euros).

(DELIB 12-2018-177 AVIS)

- DLH 20180175 : Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP.

(DELIB 12-2018-178 AVIS)

- DDCT 20180132 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019.

(DELIB 12-2018-179 AVIS)

- DÉLIBÉRATION (122018-024) : Inventaire des équipements de proximité du 12^e arrondissement au titre de l'année 2019.

(DELIB 12-2018-180)

- DDCT 20180058 : Subvention "fonds du Maire" (4 793 euros) à cinq associations (12^e).

(DELIB 12-2018-181 AVIS)

- DAE 20180106 : Subvention (5 000 euros) à l'association "Viaduc des Arts Paris" pour les illuminations de fin d'année 2017 (12^e).

(DELIB 12-2018-182 AVIS)

- DAE 20180223 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant 43 196 euros.

(DELIB 12-2018-183 AVIS)

- DJS 20180030 : Subventions (127 600 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du "Mouvement Sportif" (3^e ; 5^e ; 8^e ; 10^e ; 11^e ; 12^e ; 14^e ; 16^e ; 17^e ; 18^e et 19^e arrondissements).

(DELIB 12-2018-184 AVIS)

- **DJS 20180214** : Attribution de la dénomination Denise et Robert Gameon au gymnase situé 29 rue de la Lancette (12^e).

(DELIB 12-2018-185 AVIS)

- **DAC 20180448** : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymond Ballet, Octave Lamand et Hermann Scipe 35 rue Traversière à Paris 12^e.

(DELIB 12-2018-186 AVIS)

- **DPE 20180001** : Règlement intérieur des Espaces tri parisiens.

(DELIB 12-2018-187 AVIS)

- **DU 20180143** : Déclassement, cession et acquisition d'emprises de voirie entre la Ville de Paris et la RATP dans le secteur de la ZAC Porte de Vincennes (12^e).

(DELIB 12-2018-188 AVIS)

- **DVD 20180018** : Extension du Tramway Porte d'Asnières. Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec IDF Mobilités.

(DELIB 12-2018-189 AVIS)

- **DEVE 20180129** : Subventions d'investissement (10 000 euros) et conventions avec trois associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-190 AVIS)

- VŒU 122018-027 : Vœu relatif au nouveau statut du quartier Bercy - Saint Emilion en "zone touristique", déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY BOSCH et Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Tous ceux qui habitent le 12^e savent très bien que le cour Saint-Emilion n'est pas une zone touristique. Des Parisiens et des Franciliens viennent pour le cinéma, les restaurants et se promener dans le parc de Bercy. Malheureusement, j'ai appris par courrier cet été que le gouvernement, par décret, avait classé ce quartier en zone touristique permettant le travail du dimanche. Le Conseil d'arrondissement n'a pas donné d'avis. L'avis a été donné par l'adjointe à la Maire de Paris qui nous a transmis par courrier un avis favorable à ce décret de l'Etat.

D'un point de vue démocratique, je pense que le Conseil d'arrondissement doit s'exprimer. Il est dommageable qu'un décret du gouvernement et un avis de la Maire adjointe au mois d'août suffisent à classer ce quartier en zone touristique commerciale permettant de travailler le dimanche.

Nous avons déjà développé un argument lors de la mission d'information et d'évaluation sur le travail du dimanche. Lorsque nous avons des touristes qui viennent à Paris, ils restent en moyenne cinq jours à Paris. Evidemment, sur cinq jours, ils n'ont pas que le dimanche pour faire leurs courses. Pourquoi insister sur le travail du dimanche ? Nous imaginons une volonté de certains de généraliser le travail du dimanche puisque certains députés se sont expliqués publiquement dans la presse en disant que la prochaine étude de la loi permettrait de généraliser partout, dans toute la France, le travail du dimanche.

Le vœu que je présente consiste à suspendre l'arrêté préfectoral classant le secteur Saint-Emilion Bercy en zone commerciale dans l'attente d'une consultation des élus du 12^e. Par ce Conseil d'arrondissement, nous demandons également que soit systématiquement consulté le Conseil avant que soient prises les décisions permettant d'élargir les ouvertures dominicales.

J'alerte aussi sur le fait que Franprix a été condamné dernièrement sur le fait qu'ils étaient ouverts à des heures tardives, après 21 heures. Le tribunal a donné raison en imposant de ne pas ouvrir après 21 heures. Derrière, nous avons des enjeux de société. Bien souvent, sont concernées des femmes salariées en contrat précaire qui travaillent dans le commerce et dans l'hôtellerie.

Pour de multiples de raisons et pour l'organisation de notre société, des loisirs, des cultes et autres, j'alerte et je demande, à travers ce vœu, aux élus de ce Conseil de se prononcer. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BOUIGUE pour la réponse de l'exécutif. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Le 25 avril 2018, le tribunal administratif de Paris a annulé la création de la zone touristique internationale (ZTI) Saint-Emilion - Bercy jugeant que l'ensemble des critères définis par la loi n'étaient pas réunis, et en particulier celui de bénéficier d'une clientèle internationale et de pouvoir le démontrer.

A la suite de cette annulation, un arrêté préfectoral a été pris en date du 24 août pour créer une zone touristique qui englobe à la fois le cour Saint-Emilion et qui va jusqu'au boulevard de Bercy. Il s'agit moins d'une décision nouvelle mais plutôt d'une évolution réglementaire qui permet de poursuivre l'ouverture dominicale des commerces dans cette portion et exclusivement dans cette portion de notre arrondissement.

Sur le fond, le sujet a été largement débattu. Nous connaissons les uns les autres nos approches et nos positions. Elles sont respectables, connues et la Mission d'information et d'évaluation (MIE) conduite en 2014 et 2015 a permis notamment d'avoir un large débat sur ce sujet.

Pour la Maire de Paris, l'objectif a toujours été de décider au cas par cas selon les spécificités des territoires et les demandes exprimées par les acteurs locaux. Il s'agit de trouver un juste point d'équilibre entre quatre exigences : le développement de l'attractivité économique et touristique de la capitale ; la protection du commerce de proximité ; les garanties ou les compensations offertes au salarié ; le cadre de vie des quartiers et la cadre de vie des habitants qui sont potentiellement l'objet de ces ouvertures le dimanche.

En aucun cas, nous ne souhaitons faire de Paris une zone touristique internationale ou une zone touristique dans sa globalité. Nous restons néanmoins attentifs aux sollicitations des acteurs locaux qui peuvent, en cohérence avec les réalités du territoire, solliciter le travail du dimanche.

En d'autres termes, nous sommes convaincus que le repos dominical doit rester la règle mais que, pour autant, celle-ci peut admettre des exceptions qui doivent néanmoins être parfaitement régulées sur la base du volontariat et des compensations sociales et salariales pour les professionnels qui sont concernés.

C'est selon cette logique que la Maire de Paris a rendu un avis favorable pour la création d'une ZTI Palais des congrès et un avis défavorable sur l'extension de la ZTI Champs-Elysées - avenue des Ternes considérant qu'il n'existait pas une demande des acteurs locaux à cet endroit.

Le quartier de Bercy est spécifique à de nombreux égards. Il s'agit d'abord d'un territoire sur lequel nous identifions une vraie demande de la part des acteurs que ce soit de Bercy village ou du GIE Paris destination qui a récemment établi une offre comprenant notamment des animations qui s'ouvrent le dimanche. Une habitude de consommation a été établie dans le quartier autour d'activités artistiques, touristiques et culturelles. Celles-ci ne sont pas concurrentes des commerces de proximité qui sont peu nombreux à Bercy du fait d'une présence un peu faible en densité de population.

Il est utile de noter que l'étude d'impact précise que cent emplois étaient menacés par la non-reconduction de la ZTI. La ville devait donc agir pour éviter la rupture de l'ouverture dominicale qui tombait au 19 août. Dans cet intervalle, la question a été évoquée dans le cadre de l'observatoire des ZTI dont les membres - notamment les adjoints de la Maire de Paris et les présidents des groupes politiques du Conseil de Paris - ont été réunis le 13 juillet 2018. Je crois d'ailleurs que vous étiez présent M. BONNET. Sur le fond, le passage d'une ZTI à une Zone Touristique (ZT) conduit à une situation plus restrictive.

Les ouvertures en soirée ne sont pas autorisées. Par ailleurs, la zone touristique étendue géographiquement ne permettra pas aux superettes présentes dans le périmètre d'ouvrir le dimanche après-midi. En revanche, en matière de droit du travail, les obligations de compensation sont aujourd'hui identiques pour les ZT comme pour les ZTI.

C'est dans ce contexte que la Maire de Paris a proposé, avec notre accord, de définir une exception pour le quartier de Bercy - Saint-Emilion prolongeant ainsi la situation qui existait. Au-delà, nous considérons que le repos dominical doit rester une valeur fondamentale. Je sais que celle-ci nous rassemble, M. BONNET. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BOUIGUE pour ces explications complètes. J'imagine que nous avons des explications de vote sur ce vœu. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. M. BONNET, les faits sont là. L'ouverture des commerces le dimanche à Bercy village représente une augmentation de chiffre d'affaires de 20 % à 30 % par an et une centaine d'emplois. Ce n'est pas du vent parce que les entreprises ont pu le tester. Cela a été toléré pendant des années et en 2011, à la suite de nombreux contrôles, les entreprises ont dû fermer mais elles ont pu voir la différence et remarquer l'augmentation du chiffre d'affaires et la création d'emplois. Pendant la période où Bercy village postulait pour une zone Puces puis pour la ZTI, nous avons demandé à maintes reprises des vœux pour solliciter une consultation des élus du 12^e ou des acteurs du quartier. Cela nous a toujours été refusé. Quand je vois ce vœu aujourd'hui, il me fait légèrement sourire.

Dans ce secteur, il faut savoir que les entreprises et les salariés s'étaient mis d'accord sur les conditions d'ouverture, de rémunération, de récupération. Toutes les parties étaient d'accord.

Dans plusieurs considérants, vous affirmez qu'il n'existait pas de volontariat de la part des salariés et que les organisations syndicales des représentants étaient impliquées dans le secteur mais c'était faux. Les entreprises et les salariés avaient abouti à des accords équilibrés.

Enfin, quand je lis vos deux derniers considérants selon lesquels les grandes enseignes font concurrence le dimanche, je comprends que vous êtes restés bloqués dans les années 1990. Aujourd'hui, la concurrence à tous les magasins physiques - que ce soient des petits magasins ou des grandes enseignes, des artisans ou des franchisés - c'est le e-commerce. Les acteurs de commerce physique qui ont été interrogés pendant la MIE dans laquelle j'ai participé invoquent l'ouverture dominicale comme une des réponses à la concurrence que leur fait le commerce en ligne. Le fait qu'un des leaders commerciaux réalise 25 % de son chiffre d'affaires le dimanche est révélateur de la réalité dans laquelle nous vivons.

Nous ne sommes pas contre les consultations. Je les ai demandées pendant des années. En revanche, vos considérants sont erronés et décalés de la réalité. Nous réaffirmons bien sûr la volonté de permettre aux entreprises de ce secteur en particulier Bercy - cour Saint-Emilion d'ouvrir le dimanche. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Quel sera votre vote ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Nous votons contre. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Nous n'allons pas refaire le débat ce soir mais j'ai toujours été pour l'ouverture dominicale des commerces dans ce quartier. Quand on entend que ce quartier n'est pas touristique, je suis désolé mais il existe tout de même un GIE Destination Paris Bercy qui réunit les hôteliers, les commerçants, les équipements culturels et touristiques de ce coin de l'arrondissement. Deux gares y sont en outre installées.

L'augmentation des revenus touristiques est aussi quelque chose d'important pour l'économie. Je trouve que nous pouvons nous féliciter comme les commerçants l'ont fait que le gouvernement ait pris rapidement cette décision de recréer une zone touristique qui est aujourd'hui élargie jusqu'à l'AccorHotels Arena qui le souhaitait également.

J'ai rencontré les commerçants et leurs salariés. Je me souviens qu'en 2013 déjà, ils manifestaient pour pouvoir ouvrir et travailler le dimanche. La loi de 2015 l'a permis en créant cette ZTI, à l'origine de la création d'une centaine d'emplois. Ces emplois étaient menacés par la fermeture le dimanche. L'action en justice a forcé les entreprises à fermer leurs portes pendant quelques mois.

Je n'ai jamais compris pourquoi nous nous opposions ici à la loi dite Macron de 2015 mais je salue le fait que la Mairie aujourd'hui soutienne la décision prise par le gouvernement qui va donner une nouvelle liberté aux commerçants et aux salariés dans ce quartier. Je voterai donc contre votre vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Par rapport à la proposition initiale que vous évoquez, nous avons eu deux ou trois évolutions législatives notamment grâce à la Maire de Paris qui a fait un recours pour avoir droit à définir tout comme tout autre maire les dimanches du maire. M. NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Lorsqu'on donne une explication de vote sur un vœu, on se base sur le texte écrit. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord avec tous les considérants mais ce que je lis dans le texte du vœu consiste à demander que les élus du 12^e arrondissement soient consultés sur les questions d'ouverture dominicale. Le vœu demande que l'arrêté préfectoral qui classe le secteur en zone commerciale soit suspendu dans l'attente d'une consultation des élus du 12^e arrondissement. Il demande que notre assemblée qui représente les habitants du 12^e soit consultée pour donner un avis. Je ne sais pas qui cela peut déranger. Peut-être manifestement un certain nombre d'élus notamment de l'opposition. Ce vœu demande que la Maire du 12^e et les conseils d'arrondissements soient systématiquement consultés avant que ne soient prises des décisions qui permettent d'élargir les ouvertures dominicales des commerces, ni plus ni moins.

Pour cette raison, nous voterons pour ce vœu puisqu'il demande tout simplement à ce que les élus d'arrondissement soient consultés. Je ne vois pas ce que vous trouvez gênant dans le fait que les élus d'arrondissement soient consultés sur la question de l'ouverture des commerces le dimanche. Le jour où nous aurons une zone touristique dans tout Paris, des gens approuveront peut-être sans réfléchir mais nous demandons à ce que les élus d'arrondissement soient d'abord consultés. C'est en ce sens que nous voterons pour ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je précise que le vœu comporte une erreur. M. BONNET, vous auriez dû demander de suspendre l'arrêté classant en zone touristique et pas en zone commerciale. Cela ne change rien au vote pour ma part. »

Considérant que le tribunal administratif de Paris a annulé la création de la zone touristique internationale (ZTI) "Saint-Emilion Bercy" le 25 avril 2018 ;

Considérant que le tribunal administratif a mentionné dans sa décision que rien ne prouve que cette zone "connai[sse] une affluence exceptionnelle de touristes résidant hors de France justifiant son classement en ZTI" ;

Considérant que, après l'abandon de la ZTI "Saint-Emilion Bercy", un arrêté préfectoral a été pris et a créé une zone touristique englobant la Cour Saint-Emilion et allant jusqu'à la station de métro Bercy, pour conserver l'ouverture des commerces le dimanche ;

Considérant que la Maire de Paris a souhaité que les commerces du quartier Bercy - Saint-Emilion puissent rester ouverts le dimanche ;

Considérant l'absence de consultation des élu-e-s du 12^e arrondissement ;

Considérant le rapport de la Mission d'information et d'évaluation (MIE) sur le travail dominical et nocturne à Paris de décembre 2014 adopté au Conseil de Paris qui prévoyait la création d'un observatoire des ZTI dans lequel figure la préconisation suivante de la majorité municipale : "Nous ne préconisons donc pas la création de nouvelles zones touristiques, qui ouvrirait en fait la voie à une généralisation. Il ne nous paraît d'ailleurs guère possible de qualifier de touristiques des quartiers dont chacun peut constater le dimanche la faible fréquentation ; ils ne rempliraient pas les critères stricts prévus par la loi " ;

Considérant que l'observatoire des ZTI n'a pas encore sorti de chiffres permettant d'évaluer la rentabilité de l'ouverture dominicale sur les différents chiffres d'affaires ni sur le nombre d'emplois créés ;

Considérant qu'ouvrir le dimanche n'augmente pas le pouvoir d'achat des consommateurs et donc pas les recettes des magasins ;

Considérant que le Code du travail prévoit que le travail du dimanche reste soumis à un accord exprès des salarié-e-s, et que son article L. 3132-3 spécifie : "Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche" ;

Considérant que la notion de "volontariat" employée par les partisans de l'ouverture dominicale met en évidence le fait que les salaires des employé-e-s sont trop faibles ;

Considérant que le dimanche chômé est nécessaire à la protection des salarié-e-s et au lien social ;

Considérant l'opposition à l'ouverture dominicale de nombreuses organisations syndicales représentant les salarié-e-s des secteurs impliqués ;

Considérant que le 12^e arrondissement est riche d'un tissu commercial d'artisans et fabricants locaux, qui font partie intégrante de son histoire et qu'il est inopportun que des grandes enseignes leur fasse concurrence le dimanche ;

Considérant que l'ouverture dominicale des commerces menace les petit-e-s commerçant-e-s parisien-ne-s qui n'ont pas les moyens de rivaliser avec les grandes enseignes pour ouvrir leur commerce tous les jours.

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12^e arrondissement demande :

- Que l'arrêté préfectoral classant le secteur "Saint-Emilion Bercy" en zone commerciale soit suspendu dans l'attente d'une consultation des élu-e-s du 12^e ;
- Que la Maire du 12^e demande que les conseils d'arrondissement soient systématiquement consultés avant que ne soient prises des décisions permettant d'élargir les ouvertures dominicales des commerces.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 9 voix :

02 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen : Mme CHARNOZ, M. TOUZET

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 19 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non Inscrit

Abstention : 0

Voeu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-191 VCEU)

- VŒU 122018-028 : *Vœu relatif à l'interdiction de l'ouverture des Maisons Closes de nouvelle génération, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY BOSC et Catherine VIEU-CHARIER.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris, rapporteur :

« L'an dernier, une maison close de nouvelle génération avec des robots sexuels, poupées en silicone très proches de la peau du corps humain, ouvrait dans le 14^e arrondissement avec une mise en scène de maison close, des fonds sonores. Cette maison close nouvelle génération dans le 14^e arrondissement ferme et nous apprenons par la presse et par la voie du propriétaire, qu'elle déménage quartier Nation. Nous ne savons pas dans quel arrondissement.

Le propriétaire évoque des fuites d'eau dans son ancienne maison close. La Maire du 14^e arrondissement et le propriétaire du bail disent avoir mis la pression sous l'impulsion des riverains qui en avaient assez de voir venir régulièrement des hommes dans ces lieux. Cela posait problème à l'ensemble du voisinage. La maison close aurait fermé sous la pression des élus du 14^e, notamment l'adjointe écologiste qui s'était beaucoup mobilisée contre cette maison close. Etant donné que celle-ci vient dans le 12^e, dans le 11^e ou dans le 20^e, il m'a paru important de saisir votre avis sur ce lieu s'il est dans le 12^e.

Considérant pour notre part dans ce vœu qu'il s'agit d'une acceptation du retour des maisons closes dans la paysage parisien, qu'il s'agit d'une banalisation de la marchandisation des corps des femmes puisque l'on passe subrepticement de la femme objet à l'objet tout court, que cette activité porte une atteinte grave à la dignité humaine, principe à valeur constitutionnelle qui a par ailleurs été consacrée par le Conseil d'Etat comme une composante de l'ordre public.

Considérant qu'un tel lieu fait l'apologie de la prostitution par la présentation de poupées véhiculant une image stéréotypée à l'extrême des femmes, avec pour seule fonction celle de satisfaire le désir sexuel unilatéral du client, comme dans une relation prostitutionnelle interdite par la loi.

Considérant que cette activité peut s'apparenter à la simulation de pratiques interdites par la loi que sont le viol et les agressions sexuelles dans la mesure il s'agit d'offrir un acte sexuel avec une "partenaire" réifiée, humiliée et inerte, comme dans le contexte d'un viol.

Vous savez que nous sommes dans une période dans laquelle les agressions sexuelles montent fortement et que les femmes ont raison de porter plainte. Je saisis, comme je l'ai fait au Conseil de Paris, notre assemblée sur ce type de lieu qui porte atteinte à l'image de la femme et qui est une forme de dégradation de notre comportement sexuel d'autant plus que nous avons tout à l'heure évoqué la mémoire de Jean Carpentier qui disait : « apprenons à faire l'amour ». Si nous apprenons aux futures générations à faire l'amour ainsi, je suis assez inquiet des futures générations que nous sommes en train de créer.

Ce vœu propose que la ville de Paris envisage une procédure adéquate afin d'aller vers la fermeture de ces maisons closes nouvelle génération et que la ville de Paris interroge le législateur quant à la possibilité d'interdire les maisons nouvelle génération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET. M. BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je ne sais pas si c'est pour répondre Mme la Maire. En préambule, je voudrais rappeler tout le travail que fait la Mairie du 12^e autour de cet engagement de notre collègue Mme PIERRE-MARIE. C'est dans le cadre de l'égalité femmes - hommes que nous apprenons, que nous éduquons et que nous faisons avancer notre société.

M. BONNET, je crois que vous aviez déjà déposé un vœu similaire en Conseil de Paris. A l'époque, l'exécutif parisien avait, à raison, rappelé l'incompétence de la ville à statuer sur ces questions. Il est vrai que c'est une des difficultés que nous rencontrons.

A ce jour, en tant qu'adjoint qui s'occupe du commerce dans cet arrondissement, je n'ai eu ni d'information, ni été sollicité sur les velléités d'installation de ce commerce pour lequel je n'ai à ce jour aucune information, même sur sa destination, place de la Nation, dans l'un ou l'autre des arrondissements concernés. Par ailleurs, si cet établissement décidait néanmoins de s'installer, nos capacités à l'entraver sont très réduites puisque vous savez qu'au nom de la liberté de l'installation et de la liberté de commercer, nous aurions un peu obligation de l'accueillir.

Nous avons des contraintes qui font que nous n'avons pas à ce jour en tant que collectivité toutes les marges de manœuvre pour pouvoir agir. Néanmoins, au regard de l'activité, des questions se posent. Elles sont légitimes. Cela n'en fait pas, selon les informations dont nous disposons, aux yeux de la loi quelque chose qui relève du proxénétisme. Et notre capacité à agir sur ce plan est aussi limitée.

Sur le plan moral et éthique, chacun portera un jugement sur l'activité de ce type de commerce et des travers sexistes que vous avez évoqués. Les dérives sont bien évidemment à prendre en compte mais elles ne sont pas seules dans ce débat qui est à la fois plus large, plus complexe et qui touche aussi à la liberté commerciale.

Parce que nous ne sommes pas sur un sujet de compétence municipale et encore moins d'arrondissement puisque nos pouvoirs en la matière sont assez restreints, je vous propose de retirer ce vœu mais de garder à l'esprit que ce type de commerce doit nous interroger. En l'occurrence, les demandes qui sont faites pour avoir les propositions adéquates afin d'y mettre un terme sont trop limitées pour que la ville puisse s'en saisir.

Aussi, je propose soit de retirer le vœu, soit d'en donner un avis défavorable parce qu'il ne s'agit pas d'une compétence municipale. Nous n'avons ni les compétences, ni les moyens de statuer sur le devenir de ce lieu.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. SEINGIER, je vous donne la parole pour une explication de vote. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci de me permettre de m'exprimer sur l'acharnement puritain de M. BONNET à faire dégonfler les poupées sexuelles. Je ne sais pas si ce vœu contribue à l'idéal communiste de la lutte finale qui serait désormais étendue aux objets et aux robots.

En revanche, je crains qu'il néglige l'extension du domaine de la lutte pour reprendre le titre célèbre du premier roman de Michel Houellebecq qui identifie la misère sexuelle comme l'un des grands problèmes de nos sociétés occidentales et qui peut expliquer malheureusement la hausse d'agressions sexuelles.

Or, si l'ouverture de ce type de commerce est bien un symptôme de cette misère, son interdiction ne résoudra pas le problème. Personnellement, je trouve pathétique la pratique en question mais dans un état de droit libéral, dès lors qu'une liberté ne nuit pas à l'ordre public ou à autrui, nous estimons que nous avons - pour reprendre la formule du philosophe John Stuart Mill - un droit à l'errance.

D'ailleurs les considérants de votre vœu qui confondent les notions de proxénétisme, de sexisme, de dignité humaine à la sauce Conseil d'Etat sont toujours juridiquement faux. Ils ne peuvent - comme vient de le rappeler le premier adjoint - prospérer.

Par contre, ce qui est vraiment scandaleux, c'est la prostitution forcée, *a fortiori* celle des mineurs dont de nombreuses études montrent qu'elle se développe dans nos villes. Elle implique toute l'énergie des pouvoirs publics. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. ROMERO. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je viens d'être choqué par un mot. Vous évoquez la sexualité pathétique. Ce n'est pas la mienne mais je pense que nous ne pouvons juger la sexualité de personne. Je trouve que ce mot est d'une violence incroyable. Nous avons tous des pratiques sexuelles différentes et je crois qu'il faut faire attention là-dessus. C'est pour cela que je voterai contre ce vœu. Pas parce que ce n'est pas de notre compétence mais parce que je le trouve aussi pathétique. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci. Je rejoins une grande partie de ce que vient de dire M. ROMERO à une nuance près : tant qu'elle ne tombe pas sous le coup de la loi. Effectivement nous sommes ici face à une question qui est posée par M. BONNET qui serait plutôt du domaine législatif : est-ce que cette pratique, ce commerce, tombe sous le coup de la loi ou non ? Je ne suis pas certain que nous ayons les réponses au niveau de l'arrondissement pour déterminer si ce commerce est légal ou non.

En revanche, pourquoi ne pas interroger le procureur sur la légalité de l'activité s'il s'avérait que cet établissement s'installait dans l'arrondissement. Partir d'une information dont on mesure difficilement le degré de fiabilité, à savoir une potentielle installation d'un commerce qui pour l'heure est légal m'amène à me dire que soit ce vœu est prématuré, soit il n'est pas forcément à sa place dans cet arrondissement. Je pense donc qu'il serait sage de s'abstenir si vous souhaitez le maintenir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Ce sujet est très difficile à aborder rapidement mais je trouve cela un peu hypocrite car nous ne pouvons pas nier qu'à Paris et dans notre arrondissement, nous avons énormément de vraies prostituées, des femmes sur les Maréchaux ou dans des salons de massage. Nous pouvons noter que la police essaye tant bien que mal d'intervenir pour arrêter notamment les proxénètes.

Le projet dont vous parlez est extrêmement flou. Nous ne savons même pas s'il arrivera réellement. Nous n'avons pas de compétences sur ce sujet et je ne sais pas si une telle activité ne permettrait pas aussi d'aider à faire sortir des femmes de la prostitution.

Je n'ai pas d'avis sur la question. Je ne vais pas participer au vote. Je n'ai pas l'habitude de le faire mais je trouve qu'il s'agit d'un sujet de société qui n'a rien à faire dans ce Conseil. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET, vous avez présenté votre vœu et nous avons parlé assez longtemps de ce sujet. »

Considérant la loi du 13 avril 1946 dite loi "Marthe Richard", du nom de l'élue municipale parisienne qui fit fermer les maisons closes dans le département en 1946 avant de mener une campagne nationale pour l'adoption d'une loi marquant la fin de la prostitution organisée et la fermeture des maisons closes ;

Considérant que l'entreprise XDOLLS, sise à Paris 14^e et première du genre sur le territoire français, détourne la loi en proposant aux clients dans un lieu clos des prostituées en silicone ;

Considérant que cette entreprise a annoncé déménager au mois de septembre dans le quartier de la place de la Nation ;

Considérant la question écrite posée le 22 mars 2018 par Monsieur Pierre Laurent, sénateur de Paris, à Madame la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes sur les robots sexuels en général et sur l'entreprise XDOLLS à Paris, dans le 14^e arrondissement en particulier ;

Considérant que ladite entreprise ne peut se considérer comme "une salle de jeu" mais bien "une maison close de nouvelle génération", et donc le propriétaire pourrait être assimilé à un proxénète ;

Considérant qu'il s'agit d'un moyen détourné pour amener à l'acceptation par l'opinion au retour des "maisons closes" ;

Considérant que l'on assiste ainsi à une banalisation de la marchandisation du corps des femmes puisque l'on passe subrepticement de la femme objet à l'objet tout court ;

Considérant que cette activité porte une atteinte grave à la dignité humaine, principe à valeur constitutionnelle qui a par ailleurs été consacré par le Conseil d'État comme une composante de l'ordre public ;

Considérant qu'un tel lieu fait l'apologie de la prostitution par la présentation de poupées véhiculant une image stéréotypée à l'extrême des femmes, avec pour seule fonction celle de satisfaire le désir sexuel unilatéral du client, comme dans une relation prostitutionnelle interdite par la loi ;

Considérant que cette activité peut s'apparenter à la simulation de pratiques interdites par la loi que sont le viol et les agressions sexuelles dans la mesure il s'agit d'offrir un acte sexuel avec une "partenaire" réifiée, humiliée et inerte, comme dans le contexte d'un viol ;

Considérant que vus les modèles proposés la taille et le poids certaines poupées peuvent faire penser à des enfants ;

Considérant que cette activité favorise "la culture du viol", c'est-à-dire le système de violence symbolique présente de manière diffuse dans la société qui rend possible le passage à l'acte des agresseurs ;

Considérant qu'après la mise au jour d'un nombre considérable d'affaires dans lesquelles les femmes sont victimes de viol ou d'agression sexuelle, quelle que soit leur nationalité ou leur classe sociale, suite à "L'affaire Weinstein", il apparaît clairement que les viols et agressions sexuelles ne sont pas des actes isolés mais bien la conséquence d'un système dans lequel la violence envers les femmes est permise ;

Considérant que le propriétaire de l'entreprise XDOLLS a également eu diverses activités économiques qui démontrent qu'il n'hésite pas faire du profit et de l'argent avec toutes sortes d'activités, même celles qui flirtent avec la légalité ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre le sexisme et la représentation dégradée des femmes dans l'espace public ;

Considérant la lutte de la Ville de Paris contre le détournement de certains commerces de leur objet premier en lieu de prostitution, du type salon de massage.

Sur proposition de XXX, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- la Ville de Paris envisage une procédure adéquate afin d'aller vers la fermeture de ces "maisons closes" de nouvelle génération ;
- la Ville de Paris interroge le législateur quant à la possibilité d'interdire des "maisons closes" de nouvelle génération.

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 3 voix :

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
01 voix groupe Ecologiste : Mme PIERRE-MARIE

Contre : 17 voix contre dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 7 voix :

02 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen : Mme CHARNOZ, M. TOUZET
04 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

M. MOULIN, Non Inscrit, ne participe pas au vote.

Voeu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-192 VCEU)

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'arrondissement :

- DEVE 20180001-G : Subventions (330 730 euros), conventions et avenants avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12^e à 15^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements).

- DEVE 20180002-G : Subventions (161 000 euros), conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements).

- DASES 20180220-G : Subventions (5 757 927 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux et subvention (105 000 euros) avec la Fédération des centres sociaux.

- DASES 20180283-G : Subvention (2 000 euros) à l'association ENDOmind France (83 Fréjus).

Q122018-006 : Question orale de Mme Ophélie ROTA au nom du groupe UDI-MODEM, relative à un projet de permis de construire au 92 rue de Reuilly.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Madame la Maire,

Depuis 2014, notre arrondissement prend largement sa part en termes de densification urbaine.

Nous avons été alertés au milieu de l'été par des locataires du bailleur In'li du 92 rue de Reuilly. Cet espace est connu dans l'arrondissement car une boutique Emmaüs est installée et il y a quelques années les clients du Conforama de l'avenue Philippe Auguste venaient retirer les achats volumineux en sous-sol.

Une demande de permis de construire aurait été déposée par le bailleur pour construire, sur l'espace du parking existant, deux bâtiments de logements pour des étudiants d'une école de commerce qui devraient également voir le jour sur place. À ce jour, il n'y a aucun affichage concernant une demande de permis de construire.

Madame la Maire, ce projet d'urbanisme a de quoi inquiéter. Je sais que vous avez reçu un collectif d'habitant au cœur de l'été. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce projet ? Avez-vous été sollicité par le bailleur In'li ? Notre PLU autoriserait-il un tel projet immobilier. Mais est-il raisonnable de construire des immeubles supplémentaires sur cette dalle ?

Je vous remercie de nous donner votre position en tant que maire sur ce projet. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci et merci aux locataires concernés qui sont restés pendant tout notre conseil pour pouvoir écouter la question posée par Ophélie ROTA et la réponse de l'exécutif.

Il est vrai, Mme ROTA, qu'un projet de construction de résidence étudiante au 92 rue de Reuilly, porté par l'actuel bailleur In'li, est en cours de réflexion. Néanmoins, il n'existe aucun projet de permis de construire déposé. Je vais vous expliquer pourquoi.

Compte tenu de l'importance de ce projet, nous avons souhaité avec la Maire interroger dès que nous en avons eu connaissance le bailleur sur ses intentions concernant ses projets. Il est venu nous les présenter et, à l'issue de cette présentation, nous avons demandé au bailleur à ce qu'il y mette fin, qu'il interrompe le processus et qu'il ne dépose pas de permis de construire. Nous avons mis une condition et nous l'avons évoquée auprès des locataires, à savoir que les locataires soient informés et surtout consultés sur l'aménagement qui serait mis en place dans cet espace.

Il n'est pas pour nous question de dire qu'il ne faut pas qu'il y ait d'aménagement au 92 rue de Reuilly. Il est question que cet aménagement soit discuté avec les locataires concernés, ce qui, à ce jour, n'est pas le cas.

Le projet questionne sur le cadre de vie des habitants, sur la végétalisation de l'espace, sur l'existant, sur ce qu'il se passe avec la création d'ascenseurs supplémentaires, sur la réhabilitation énergétique des bâtiments mais il demeure une question qui est celle d'une possible construction d'une résidence étudiante sur laquelle nous n'avons pas souhaité que le bailleur aille plus loin. Nous lui avons demandé de ne pas déposer le permis de construire concerné. J'ai reçu une délégation de l'amicale des locataires. Nous l'avons informée de notre position. Nous avons même évoqué la suite des procédures avec le bailleur et la manière dont nous voulions travailler avec eux.

Je dois prochainement rencontrer les responsables de l'école de commerce de Grenoble qui, n'étant pas directement concernée, l'est indirectement par son projet d'installation, rue Georges et Mai Politzer.

Il est désormais de la responsabilité du bailleur de mettre en place cette concertation pour faire évoluer éventuellement son projet et en tout cas pour le faire accepter par les locataires. C'est comme cela que nous travaillons du côté de la mairie. C'est la même exigence que nous avons portée, rien de plus vis-à-vis de ce bailleur.

Nous serons bien évidemment vigilants à ce que les locataires soient entendus, qu'ils se prononcent et qu'ils co-construisent ce projet avec leur bailleur. Je dois dire que dans cette résidence, un historique des relations entre les locataires et le bailleur est connu. A ce titre-là, nous nous devons d'être vigilants, d'avoir des garanties et de se dire que tout projet d'aménagement doit revenir à l'amélioration de la qualité de vie des locataires et de leur cadre de vie, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas dans ce projet.

Tant que ce projet n'aura pas rempli ces conditions, la Maire n'apposera pas d'avis favorable sur ce projet. Au bailleur maintenant de faire les preuves de sa méthode en matière de concertation et en matière d'exigence pour ses locataires concernant l'amélioration de leurs conditions de vie dans cette résidence. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons répondu sur les différents aspects de cette question et, en tout cas, je sais que l'exécutif municipal restera à l'écoute des habitants et continuera à plaider auprès du bailleur pour faire évoluer le projet. A ce jour, aucun permis de construire n'a été déposé et instruit. Nous vous tiendrons bien évidemment informés des évolutions de ce projet.

La séance est donc levée. Je vous remercie. »

Madame la Maire lève la séance à 22 H 40 .

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.